

LE MAG'



CULTURE

- La Micro-Folie
- dans le Pilat Rhodanien

ENVIRONNEMENT

- Les évolutions

- ZOOM sur l'économie
- et les aides aux entreprises

PROJETS

- Le Contrat de Relance et
- de Transition Écologique...



- Collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et industriels
- Location de bennes de 10 à 35 m³ et de compacteurs
- Location et vente de bacs roulants



Centre de tri / transfert COVED
Lieu-dit Le Marlet - RN86
07340 SERRIERES
04 75 67 58 92

DELAUZUN SOVIRI
Acteur pour l'environnement !

PRESTATAIRE DE SERVICES POUR TOUS VOS TYPES DE DÉCHETS

- une implantation régionale
- une réactivité
- des filières de traitement adaptées
- une valorisation à 100%

Contactez-nous
DELAUZUN SOVIRI
Zone Industrielle le Verenay - 69420 AMPUIS
Tél: 04.74.85.94.86
@ : axmoro@delauzun.com



Serge RAULT

Président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et Maire de Saint-Pierre-de-Bœuf



Economie Les aides aux entreprises	4
Agriculture Portrait d'agricultrice	10
La Maison des Services Ateliers, emploi, permanences	12
Enfance Le Relais Petite Enfance SPL : les centres de loisirs	14
Projets Piscine, contrat de relance et de transition écologique, Petite Ville de Demain	18
Environnement La redevance incitative Les travaux d'investissement	24
Aménagement du territoire PLUI - Mobilité Dématérialisation des permis	30
La base de loisirs La saison 2021/ Les investissements	34
Culture Micro-Folie dans le Pilat Rhodanien Les animations du centre culturel	36

Magazine d'information de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
9 rue des Prairies | 42410 PÉLUSSIN
Tél. 04 74 87 30 13
ccpr@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr

N° 11 | janvier 2022 - N° ISSN : 2552-6103

Direction publication : Serge RAULT et la commission communication
Rédaction : commission communication
Conception : CCPR (Armelle Ghibaudo)

Crédits photos : CCPR - Pixabay - P. Chetelat - O. Lajuzan
Impression : Imprimerie Caradot Pélussin
Imprimé sur du papier certifié PEFC (Pan European Forest Council) pour une gestion durable des forêts

Depuis près de deux ans, l'épidémie de COVID-19 bouleverse notre vie avec une alternance de périodes plus ou moins difficiles. Cette situation nouvelle nous a amenés à revoir nos modes de fonctionnement dans le respect de la protection sanitaire : fermeture temporaire de certains services ou accès conditionné à la présentation du pass sanitaire. Des mesures parfois mal acceptées mais indispensables au maintien des activités concernées.

Elle montre également à quel point notre vie collective repose sur les valeurs de solidarité et d'entraide. La mise en place pendant 6 mois du centre de vaccination n'a ainsi pu se faire que grâce à une profonde implication volontaire des professionnels de santé, sapeurs-pompiers, agents communautaires et municipaux, bénévoles de tout le Pilat Rhodanien.

L'action communautaire doit par ailleurs s'inscrire dans un cadre toujours plus contraint que ce soit en termes de croissances économique et démographique limitées par les prescriptions réglementaires sur la consommation du foncier ou en termes financiers avec des capacités budgétaires au mieux stabilisées.

Face à cette situation, nos politiques ne peuvent être conçues de manière isolée ; c'est tout le sens des échanges réguliers entre la communauté de communes et ses communes membres, des relations avec les territoires voisins, des procédures contractuelles avec l'État, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales qui nous permettent de définir notre projet de territoire.

Ce magazine illustre bien la diversité et la richesse des actions de la communauté de communes. L'environnement y tient une place centrale avec notamment des interventions toujours plus fortes sur la gestion des déchets ou de l'eau mais qui ne peuvent hélas être menées sans un relèvement des tarifs de la redevance incitative ou du prix de l'eau.

L'année 2022 devrait permettre l'achèvement ou le lancement de divers projets communautaires, pour certains, initiés les années passées, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir : déchèterie à Pélussin, cuisine centrale, zone d'activités de l'Aucize à Bessey, étude sur la rénovation de la piscine à Pélussin, crèche de Vérin...

Au nom de l'ensemble des élus et du personnel communautaire, je vous assure de notre volonté commune d'œuvrer au service du Pilat Rhodanien et je vous présente mes meilleurs vœux pour une année 2022 que nous espérons tous libérée de cette crise sanitaire.

Les aides au développement

des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

Pour aider les entreprises de notre territoire à se développer, la communauté de communes accompagne les commerçants et les artisans avec un point de vente (un magasin) à travers une aide à l'investissement de 10% des dépenses éligibles.

Certains dossiers peuvent aussi, grâce à cette subvention, prétendre à une aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes, jusqu'à 20 % des dépenses éligibles (cf. page 6 la présentation de l'aide).

*Hôtel,
Restaurant
du Parc, café,
restaurant
Maclas*

Bertrand LANDY a acheté du matériel pour sa cuisine (congélateur, placard inox, friteuse...) et du matériel numérique. Il a aussi réalisé des travaux pour son restaurant situé sur la place du village.

Soutien financier de la CCPR : 3 334,06 €.



*Biomonde 2, Le Panier du Pilat,
commerce
alimentaire
spécialisé en
produits bio,
Maclas*

Après l'ouverture du magasin de Saint-Michel-sur-Rhône et celui de Pélussin, le projet était d'ouvrir un troisième point de vente dans le Pilat. Le « Panier du Pilat » s'est donc installé dans les anciens locaux de Pulsat, vers l'Atelier Floral Pollen, route de Saint-Appolinard. Parmi les différents investissements nécessaires, du mobilier (meubles, bacs, silos...) et du matériel (chambre froide, vitrine frigorifique...) étaient éligibles à l'aide de la communauté de communes.

Soutien financier de la CCPR : 5 000 €.



*Chez Adèle,
restaurant,
café et plats
à emporter -
Maclas*

Adèle GREPINET prévoit d'ouvrir courant février, un ancien café - restaurant

situé « Petite place » dans le centre du village avec une capacité d'accueil de 25 couverts. La cuisine sera de type buffets bio et circuits courts. L'après-midi, Adèle GREPINET prévoit de faire aussi salon de thé. C'est un projet qui mûrit depuis plusieurs années. Des investissements de rénovation (plomberie, menuiserie...) et du matériel (pour la cuisine...) ont, entre-autres, été nécessaires.

Soutien financier de la CCPR : 5 000 €.

*Pizzaliz, pizzeria sur place à emporter et
livraison, Chavanay*

Dans une ancienne boulangerie, vacante depuis 8 ans, Lison PIERREL a créé sa pizzeria pour une consommation sur place (avec une capacité d'accueil de 15 personnes assises) ou à emporter. Ouverte tous les soirs et quatre midis par semaine, cette pizzeria propose aussi des livraisons.

Situé rue des Remparts, voie parallèle à la rue principale, le local a été complètement rénové : plomberie, électricité, plafond, mur, sol... et du matériel (four, pétrin...) a été acquis.

Soutien financier de la CCPR : 5 000 €.



*C' Léa, coiffure mixte barbier et vente de
produits, Chavanay*

Léa CHARBONNEL a créé un salon de coiffure sur un local commercial, face à la mairie. Ce local était fermé depuis 6 mois.

Auparavant, il avait longtemps été un salon de coiffure.

Des travaux d'aménagement du local et des investissements matériels ont été réalisés pour l'ouverture.

Soutien financier de la CCPR : 3 545,52 €.



*Délices et Gourmandises (D&G),
boulangerie pâtisserie, Pélussin*

Delphine SENECLAUZE et Gaëtan CHANTELOUVE ont repris la boulangerie, place Notre Dame à l'été 2020.

Aujourd'hui, certains investissements non prévus à l'origine doivent être faits pour maintenir un niveau d'offre : achat de matériels destinés à augmenter la capacité de production et à apporter une meilleure qualité de travail, création de poste de travail pour développer la gamme chocolat.

Soutien financier de la CCPR : 4 801 €



MODALITÉS

Cette subvention s'appuie sur un règlement qui définit les activités et les dépenses éligibles.

Au-delà, ce règlement précise aussi les modalités d'attribution et de paiement de la subvention.

Il est nécessaire, par exemple, de respecter des délais pour faire les investissements ou pour demander le versement de la subvention.

Les dépenses réellement effectuées doivent être conformes aux devis présentés dans la demande de subvention.

*Pour en savoir plus sur cette
aide, vous pouvez vous rendre sur
notre site.*

*ISA Art et Coiffure, salon de coiffure,
Chavanay*

Isa DOS SANTOS est installée depuis 2006 dans le centre, proche de l'Eglise.

Elle prévoit de rénover la façade de son salon de coiffure pour donner de la visibilité à son activité et apporter de la clarté à son salon.

Des travaux de maçonnerie, d'enseigne et de vitrerie seront réalisés.

Soutien financier de la CCPR : 1 487,35 €.





ÉCONOMIE

Aide au développement

des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services

BÉNÉFICIAIRES

- Les entreprises commerciales et artisanales avec point de vente, en phase de création, de reprise ou de développement.
- Elles doivent être implantées sur la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.
- Elles doivent avoir un effectif inférieur à 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou total du bilan inférieur à 1 M€.



DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Les investissements de rénovation : vitrines, mise en accessibilité du local, façades, enseignes, décoration, aménagement intérieur... ;
- L'aménagement de terrasses et pergolas pour les entreprises relevant prioritairement des secteurs de la restauration, des cafés, des bars-tabacs ;
- Les investissements permettant l'organisation de points de retrait de produits (drive...);
- Les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméras, rideaux métalliques...);
- Les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage...);
- Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, mobilier, équipements informatiques et numériques, véhicules utilitaires de livraison et de tournée pour les commerçants sédentaires ou véhicules constituant le point de vente ambulancier à condition que l'activité s'exerce principalement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, matériel forain d'étal...

MODALITÉS

ÉTAPE 1 : vérifier votre éligibilité auprès de la communauté de communes.

Contact : Stéphane LACOURTABLAISE
s.lacourtablaise@pilatrhodanien.fr
Tél. 04 74 56 75 60

Maison des services
7 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN
mds@pilatrhodanien.fr
<https://www.facebook.com/mdsdupilatrhodanien>

ÉTAPE 2 : montage du dossier

ATTENTION : vous ne devez pas avoir engagé de dépenses pour demander une aide (pas de signature de devis).

Pour monter vos dossiers (Région et Communauté de Communes du Pilat Rhodanien) :

> **Activité commerciale** : la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. Jean-Luc CARROT :
jl.carrot@lyon-metropole.cci.fr
Tél. 04 77 43 04 43 / 06 37 17 62 33

> **Activité artisanale** : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Mme Emmanuelle QUIBLIER :
emmanuelle.quiblier@cma-auvergnerrhonealpes.fr
Tél. 04 26 03 06 61

Le règlement d'attribution est disponible sur le site de la communauté de communes :
<https://www.pilatrhodanien.fr/>

MONTANT DE L'AIDE DE LA CCPR

La subvention est fixée à **10 % des dépenses éligibles.**

Elle sera au minimum de 1 000 € (dépenses éligibles de 10 000 €) et au maximum de 5 000 € (dépenses éligibles de 50 000 €).

MONTANT DE L'AIDE DE LA RÉGION AURA

L'aide intercommunale a pour objectif de permettre à l'entreprise d'obtenir un cofinancement de la Région : aide de la Région de 20% des dépenses éligibles, soit entre 2 000 € et 10 000 € de subvention.

Pour en savoir plus sur l'aide de la Région, consulter le site web Ambition Eco :

<https://ambitioneco.auvergnerrhonealpes.fr/aideEco/115/319>

Horaires d'ouverture de la Maison des services : du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 30

EMPLOI	jours / sur RDV	Horaires
☐ Mission locale (accueil 16 / 25 ans)	1 fois / mois : 4 ^{ème} jeudi du mois	9h - 12h et 13h30 - 17h
☐ MIFE Loire Sud (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)	3 fois / mois : 1 ^{er} jeudi du mois (accueil physique) + 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi du mois (visio)	9h - 12h30 et 13h30 - 17h 9h - 12h
☐ Cap Emploi	1 fois / mois	9h - 12h ou 13h30 - 17h30
☐ Convergence (ex. SOS Petits boulots)	1 fois / mois	8h30 - 12h30
☐ CIBC (conseil en évolution professionnelle)	1 fois / mois	8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
☐ Pôle emploi (ateliers accompagnement / recherche d'emploi)	1 à 2 fois / mois	9h - 12h et 14h - 16h

ENTREPRENDRE	jours / sur RDV	Horaires
☐ CCI (Chambre de commerce)	Le mardi 1 fois tous les 2 mois	13h30 - 16h
☐ CMA (Chambre de métiers)	Le mardi 1 fois tous les 2 mois	13h30 - 17h
☐ Chambre d'Agriculture	Le mardi 1 fois tous les 2 mois	13h30 - 17h
☐ IVR (Financement et création d'entreprises)	1 fois / mois le 3 ^{ème} vendredi du mois	8h30 - 12h
☐ Expert - Comptable	2 ^{ème} mardi et 3 ^{ème} vendredi du mois	mardi 13h30 - 17h vendredi 9h - 12h
☐ ADIE (Financement création d'entreprises et mobilité)	1 fois / mois : 3 ^{ème} vendredi du mois	9h - 12h

SANTÉ ET SOCIAL	jours / sur RDV	Horaires
☐ Infirmières	Du lundi au vendredi sans RDV	7h45 - 8h30
☐ France ALZHEIMER	Chaque 1 ^{er} vendredi / mois sans RDV	9h30 - 12h30
☐ ANPAA (Prévention Addictologie)	2 fois par mois (le mardi)	10h - 12h30 et 13h30 - 16h
☐ CARSAT Social	Les jeudis sur RDV	
☐ SPIP (mesures pénitencières d'insertion)	1 fois / mois sur orientation	9h 30 - 12h30 et 13h30 - 17h
☐ Médecine du travail MSA	Un vendredi par mois	9h - 12h30 et 13h30 - 17h
☐ Médecine du travail (Sud Loire Santé au travail)	Les lundis sur RDV	
☐ CIDFF (permanence juridique)	1 ^{er} mardi du mois	13h30 - 16h30
☐ CMP (Centre Medico Psychologique)	sur rdv uniquement	
☐ CAF Service social	2 fois / mois les mardis	
☐ CPAM (atelier numérique ameli.fr)	1 fois / tous les 2 mois	10h à 12h30 et de 13h30 à 16h
☐ AIMV	2 fois / mois les lundi après-midi	
☐ UDAF Point Conseil Budget	1 fois / mois le 1 ^{er} mercredi du mois	9h - 11h

Permanences du Département de la Loire (sur RDV)		
☐ Assistantes sociales		Sur RDV au 04 77 39 65 71
☐ Délégation à l'Insertion et à l'Emploi (suivi RSA)		
☐ Conseillère économique, sociale et familiale		
☐ Maison Loire Autonomie		
☐ Consultation PMI		

PETITE ENFANCE	jours / sur RDV	Horaires
☐ Guichet unique (choix d'un mode de garde)	Sur RDV	Tél. 04 74 87 94 17
☐ Relais Assistants Maternels Parents Enfants	Sur RDV	Tél. 04 74 87 53 73
☐ LE CHAPI (lieu d'écoute enfants / adolescents)	Les mercredis (sur RDV)	9h - 18h

SERVICES PUBLICS	jours / sur RDV	Horaires
☐ Rénov'actions 42 (logement)	1 fois / mois : le 2 ^{ème} jeudi sur RDV au 04 77 41 41 25	9h - 12h et 14h - 16h30
☐ Soliha (logement)	1 fois / mois : le 2 ^{ème} jeudi sur RDV	10h - 12h
☐ Finances Publiques	Tous les jeudis sur RDV uniquement	8h30 - 12h et 13h30 - 16h
☐ Espace Public Numérique	Du lundi au vendredi sans RDV	8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30
☐ L'atelier (espace de coworking)	Animation et location d'espaces (bureaux / salles pour les entrepreneurs)	Ouvert 7 jrs / 7

Zones d'Activités Économiques (ZAE) À la rencontre des entreprises des ZAE intercommunales

Cinq zones d'activités sont gérées par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, une sixième est en cours de création, « la zone de L'Aucize » (cf. encart). Dans ce numéro, nous vous présentons un zoom sur « la zone des Bretteaux » à Saint-Michel-sur Rhône.



Photo de la ZAE des Bretteaux à Saint-Michel-sur-Rhône

INTERVIEW...



Patrick METRAL

Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi,
Maire de Chavanay

M. METRAL, pourquoi souhaitez-vous rencontrer les responsables des entreprises des zones d'activités gérées par la communauté de communes ?

M. Patrick METRAL : avec le président, M. Serge RAULT, nous souhaitons réunir les entreprises pour mieux connaître leurs activités, leur situation actuelle, et échanger sur la vie de leur zone d'activités. Ces rencontres ont pu se faire entre juin et octobre 2021. Étaient présents avec nous, le maire des communes concernées et parfois d'autres élus.

Quelle a été la teneur des échanges ?

Ce fut des rencontres riches. D'ailleurs si certains lisent ces lignes, je les remercie de nouveau pour leur participation active. Les sujets ont été nombreux et variés.

Aujourd'hui, j'aimerais évoquer plus spécifiquement la situation de la zone des Bretteaux à Saint-Michel-sur-Rhône. Je voudrais tout d'abord souligner la dynamique commerciale de cette zone :

- > la réouverture de la station essence et de son restaurant,
- > l'ouverture d'un nouveau magasin « Les Fruits du Mont Pilat » (déjà présent à Pélussin), suite à la fermeture du magasin C'Futé ;
- > et d'une boulangerie, « Pause et Gourmandise », l'agrandissement du « Panier du Pilat », épicerie bio ;

- > l'arrivée de la boutique « Histoire de Couleurs », boutique de décoration et de jouets en bois ;
- > et l'activité de plâtrerie peinture, dans les anciens locaux des Cuisines Chatron.

Cependant, la fermeture du pont de Condrieu pour travaux, entre 2023 et 2025, inquiète ces entreprises qui ont des activités commerciales. Une part non négligeable de leur clientèle vient de la rive gauche du Rhône.

D'autres commerçants sont-ils déjà présents sur cette zone ?

Bien sûr ! Cette dynamique commerciale est apportée par les entreprises déjà présentes :

- > Norisko, le contrôle technique automobile ;
- > Opshun qui fait de la vente de pièces détachées automobiles multimarques ;
- > B Immo, l'agence immobilière ;
- > Aqua Sun et Pépi Vert, qui proposent des piscines, de l'aménagement paysager et des équipements du jardin ;
- > le Comptoir Professionnel Rhodanien, vend du matériel de quincaillerie et autre ;
- > le Paradis floral du Pilat, pépinière et jardinerie ainsi que Floral Concept (paysagiste).



Photo de la ZAE de L'Aucize à Bessey

L'Aucize à Bessey : une nouvelle zone économique sur le Pilat Rhodanien :

La communauté de communes travaille à l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités sur le secteur de L'Aucize à Bessey, à côté du site de la coopérative agricole « Les Balcons du Mont Pilat ».

Le foncier a été acquis, les études sont en cours. L'année 2022 sera consacrée à l'obtention de toutes les autorisations administratives et, à minima, au démarrage des travaux d'aménagement.

Cette zone accueillera des entreprises artisanales et industrielles.

Ce projet a obtenu une subvention de l'État.

Le service économique peut vous renseigner sur les disponibilités foncières.



Un éclairage raisonné pour les zones d'activités et les équipements du Pilat Rhodanien

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a décidé d'agir pour moderniser et optimiser l'éclairage public tout en minimisant son impact environnemental.

Ce projet piloté par le SIEL 42 (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire) et accompagné par le Parc Naturel Régional du Pilat, consiste à remplacer l'éclairage existant par du matériel de lampes LED sur les sites gérés par la communauté de communes, qui n'en sont pas encore équipés, et ainsi réduire la pollution lumineuse et la puissance souscrite.

Ce projet a obtenu une subvention de l'Europe via le programme LEADER.

Les secteurs concernés sont :

- > la zone d'activités économiques des Bretteaux à Saint-Michel-sur-Rhône,
- > la zone d'activités économiques de Verlieu à Chavanay,
- > la zone d'activités économiques de Guilloron à Maclas,
- > la zone d'activités économiques du Planil à Pélussin,
- > la déchèterie à Pélussin,
- > le camping de la Lône à Saint-Pierre-de-Boëuf.

La zone d'activités économiques de la Bascule et la Maison de la Lône à Saint-Pierre-de-Boëuf sont déjà équipées.

Stéphane Lacourtablaise
s.lacourtablaise@pilatrhodanien.fr
Tél. 04 74 56 75 60
Maison des services
7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
facebook.com/mdsdupilatrhodanien
www.pilatrhodanien.fr

CONTACT

Agriculture

Mise en place d'un groupe de travail « Agriculture »

Sous l'impulsion de certains élus du territoire, de la chambre d'agriculture et de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, un groupe de travail d'élus des 14 communes s'est mis en place.

À l'été 2021, deux premières réunions ont eu lieu. Ces réunions ont permis de définir comment la communauté de communes, qui n'a pas la compétence agricole dans ses statuts, peut s'intégrer dans les problématiques agricoles en lien avec les communes, les professionnels, la chambre d'agriculture et les structures qui interviennent sur ce sujet (Parc Naturel Régional du Pilat, etc.).

Diverses thématiques ont été soulevées, sans être exhaustif : la transmission des exploitations, la question de la pérennisation de l'accès à l'eau, ou encore la promotion des activités et des métiers agricoles.

Pour rappel, la communauté de communes a déjà participé financièrement, dans les années précédentes,



à divers projets comme la mise en place par les agriculteurs d'une protection collective contre la grêle, ou bien pour le démarrage de la foire Bio à Pélussin.

Témoignage d'entrepreneur du Pilat

Laëtitia FORISSIER « Maman est devenue agricultrice ! »

Bastien : « Maman, que faisais-tu avant d'être agricultrice ? »

Maman : « J'étais commerciale, à Saint-Etienne, je vendais des volets roulants, des fenêtres ; c'est comme ça que j'ai rencontré ton papa.

- Tu étais une citadine alors ? !

- Et oui, une vraie de vraie !

- Tu ne connaissais pas la campagne ?

- Ah si, je connaissais déjà Chuyer puisque j'y venais en vacances avec mes parents ; mais, ma connaissance était limitée à la « campagne touristique ».

- Qu'est-ce que ça veut dire ?

- Qu'en fait, j'étais bien naïve !

- Pourquoi ?

- Je croyais que le paysage tel que je le voyais et l'esprit bocager étaient façonnés par la seule Nature ! J'ai compris ma déconvenue dès les premiers jours passés sur la ferme ! C'était il y a 15 ans, je découvrais un métier et même bien

plus : une vocation professionnelle !

- Ça veut dire quoi ?

- Ce que tu fais t'anime au plus profond de toi, cela te passionne, tu te lèves chaque jour avec beaucoup de plaisir pour faire ce que tu aimes. Etre au contact d'agriculteurs, c'est entrer dans le monde des gens passionnés !

Toi, Bastien, qui manie à 7 ans, des mots comme « andainer, faner, ensiler, déchaumer, prairies multi-espèces » ; ces mêmes mots étaient pour moi, à 25 ans, tout droit sortis d'une autre planète ! »

Après 10 ans en tant que salariée sur l'exploitation, je suis, depuis le 1er mars 2019, associée avec mon conjoint. Nous élevons 300 chèvres saanen et leurs suites. Elles produisent un lait de si bonne qualité qu'il sert à fabriquer un fromage sous Appellation d'Origine Protégée : la Rigotte de Condrieu.

Notre façon de produire ce lait n'a, en réalité, pas changé entre avant la Rigotte et après. Une appellation c'est,

TÉMOIGNAGE...

pour certains, rassurant : cela permet de faire valider par une entité extérieure certains critères, perçus comme un gage de qualité. Par exemple, donner 120 jours d'herbe / an, être autonome à 80% pour nourrir nos animaux, avoir un parc d'exercice, ne pas donner d'ensilage mais...

Prenons ce dernier point. Sur notre exploitation, nous ne donnons pas d'ensilage mais aux chèvres, mais c'est un choix technique. En effet, pour avoir un rendement et une qualité suffisants, il nous faudrait avoir, ou beaucoup plus de surfaces, ou l'irrigation. Donc dans ce choix, à aucun moment ne rentre en compte l'impact qualitatif sur le produit final : le lait.

Foi d'ex-citadine, un enrubannage ou un ensilage réussi, ça sent trop bon, ça sent le sucre, le miel, les différentes effluves de la plante, et les animaux adorent !

Un autre point du cahier des charges, c'est l'aire d'exercice. C'est-à-dire que les animaux doivent pouvoir sortir du bâtiment et « prendre l'air » TOUTE l'année. C'est là tout l'antagonisme entre les éleveurs et certains consommateurs qui tendent à humaniser les animaux.

Avec mes « yeux d'éleveuse », je vois bien que mes chèvres adorent leur maison parce-qu'elles sont au propre, qu'elles sont repues, qu'elles se sentent en sécurité. Je vois bien que malgré les 3 hectares (presque 4 terrains de football) qui leur sont dédiés, elles ne s'aventurent pas plus loin que les 15 premiers mètres sous la chèvrerie, elles ne cherchent même pas à manger puisqu'elles trouveraient moins et moins bon que ce qu'on leur a distribué, c'est-à-dire de la bonne herbe fraîche coupée 2 fois par jour. En tant qu'éleveur, ce serait les mettre en danger que de leur permettre de sortir en hiver ou lorsqu'il pleut quand on sait combien elles sont fragiles au niveau pulmonaire.

Nous respectons nos animaux, et même bien plus : nous les honorons puisqu'ils nous permettent, depuis le néolithique, de nourrir les humains.

Et si dans les années 60, 65 % de la population était



Laëtitia FORISSIER

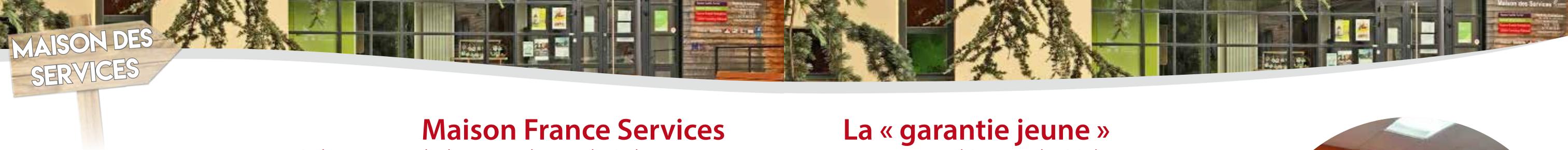
assimilée à l'agriculture, aujourd'hui, nous sommes 2 % de la population totale à fournir les matières premières (voir transformées) aux 67 millions de français !

Pour conclure, je veux dire ma fierté de pratiquer ce métier, bien que cela fût fortuit.

Et justement, puisque je ne viens pas de ce milieu, c'est avec indulgence que j'essaie de comprendre les craintes de certains consommateurs, leurs positions parfois tranchées, les craintes des riverains de nos parcelles, souvent victimes de mésinformation, de désinformation ou de mal-information, où l'anecdotique devient central, où les faits deviennent des opinions, où croire devient plus important que comprendre.

Nous, les agriculteurs, devons rester droits dans nos bottes, car ce que nous produisons est bon, beau, noble et propre ! Vive l'agriculture française !

*Témoignage de Laëtitia FORISSIER
du GAEC BERLAND FORISSIER à Chuyer
et membre du groupe de travail Agriculture
(article paru dans le bulletin communal de Chuyer)*



Maison France Services Déploiement de bornes de qualité de service

L'Etat attache une grande importance à la démarche d'amélioration continue de la qualité de service pour l'ensemble des services publics.

Ainsi, les usagers peuvent évaluer la qualité de service de 500 Maisons France Services sur 2 ans, dans l'objectif de :

- > valoriser les Maisons France Services ;
- > améliorer la connaissance des usagers et la qualité du service ;
- > avoir un avis harmonisé des retours des usagers à travers un questionnaire commun aux 500 Maisons France Services.

L'avez-vous remarquée ?

Depuis le 1^{er} octobre, une borne tactile a fait son apparition à la Maison des Services du Pilat Rhodanien à Pélussin.

Installée par la société Civiliz, cette borne va permettre aux usagers d'évaluer le lieu selon divers critères, tels que l'accueil ou l'équipement.

C'est en fait, une boîte à idées qui permet de récolter « à chaud » les avis des usagers fréquentant la Maison des Services et ses différents services.

Comment ça marche ? Cette borne est dotée d'un écran tactile sur lequel figure un petit bonhomme. Les usagers laissent d'abord leur impression sur le lieu en sélectionnant le « smiley » avec un sourire sur le visage s'ils sont satisfaits, un sourire à l'envers s'ils sont mécontents.

Puis ils peuvent noter cinq critères :

- > le temps de prise en charge ;
- > si l'accueil a été courtois ;
- > si la réponse est adaptée à la demande ;
- > l'état des équipements informatiques mis à disposition ;
- > si les locaux sont adaptés et soignés.



Il est également possible de laisser un commentaire.

Les données sont instantanément disponibles en ligne, donnant à l'équipe les moyens d'améliorer concrètement l'expérience du public et de répondre aux mécontents.

Pensez à donner votre avis, ceci ne vous prendra que 5 minutes !



Maison des Services
Tél. 04 74 56 75 60
7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
mds@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr
www.facebook.com/mdspilatrhodanien

CONTACT

La « garantie jeune » Un service décentralisé à la Maison des Services

La « Garantie jeune », est un dispositif national qui consiste à accompagner pendant 12 mois de façon intensive des jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'alternance. Depuis 2015, la Mission Locale Gier Pilat a inscrit plus de 860 jeunes sur ce dispositif, dont la particularité est un accompagnement collectif sur le premier mois.

En 2021, avec la mise en place du plan « 1 jeune, 1 solution », le gouvernement a doublé les objectifs d'entrée en garantie jeune : cela représente 300 jeunes pour la Mission Locale Gier Pilat.

Jusqu'à présent ce dispositif était déployé sur Saint-Chamond et Rive-de-Gier. Compte tenu du partenariat entre la Mission locale et la communauté de communes et les problèmes de mobilité des jeunes sur le territoire du Pélussinois, il a été décidé, de concert avec les élus locaux, de délocaliser cet accompagnement à la Maison des Services en octobre 2021. 8 jeunes du Pilat Rhodanien ont ainsi pu intégrer cet accompagnement intensif à l'emploi et sont suivis régulièrement en proximité par une conseillère.



La maison des services a notamment contribué à cette organisation en animant des ateliers autour du numérique « comment faire un CV attractif » et sur la connaissance des entreprises locales et les métiers.

Aujourd'hui, ces jeunes sont suivis en continu sur la permanence de la Maison des Services. Cette modalité innovante est le fruit d'un travail partenarial étroit entre la Maison des Services et la Mission Locale, déjà engagé depuis fort longtemps. Au-delà des moyens, elle démontre que le travail en collaboration est possible, même sur les territoires ruraux.

+ D'INFOS : contacter la Maison des Services

DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL

UNE NOUVELLE PERMANENCE

Depuis début 2021, la Maison des Services accueille une permanence de l'association « Sud Loire Santé au Travail ».

Tous les lundis, un médecin ou une infirmière du travail reçoit sur Pélussin les salariés des entreprises privées du Pilat Rhodanien.

Pour rappel, tous les employeurs du secteur privé doivent organiser et financer la surveillance médicale de leurs salariés, soit directement dans l'entreprise si la taille de celle-ci le permet, soit dans le cadre d'un service interentreprises (comme Sud Loire Santé au Travail) agréé par la DIRECCTE.

En fonction de votre demande et du planning de ce service, des rendez-vous sur Pélussin peuvent vous être donnés.

NB : si votre entreprise a une finalité professionnelle du secteur du bâtiment et des travaux publics, elle relève du service de Médecine du travail du BTP (situé 19 rue de l'apprentissage à Saint-Etienne - Tél. 04 77 43 93 30).



+ D'INFOS

Centre Médical Sud Loire Santé au Travail

18 rue de Molina 42000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 79 43 60

> <https://slst.fr/>

Toutes les demandes de rendez-vous se font obligatoirement dans l'Espace adhérent :

> <https://adherent.slst.fr/PortailSLST>

La Convention Territoriale Globale (CTG), c'est quoi ?

Le conseil communautaire devra prochainement aborder la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les cinq prochaines années.

Cette convention permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs : petite enfance, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, jeunesse, animation de la vie sociale, logement....

Elle fédère les principaux partenaires de l'action sociale sur le territoire pour renforcer la coordination de leurs actions afin de mieux prendre en compte les besoins des habitants.

Pourquoi une CTG ?

Depuis 2006, la communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire agissent en partenariat pour permettre au service Enfance-jeunesse de financer les équipements (crèches, centres de loisirs, Relais Petite Enfance) et de mettre en place la politique sur le territoire.

En 2021, la CAF a sollicité les élus de la communauté de communes pour faire évoluer ce partenariat vers une contractualisation unique permettant une meilleure coordination des dispositifs autour de l'action sociale.

Comment le diagnostic a-t-il été réalisé ?

La CTG repose sur une phase de diagnostic (une analyse de la réalité sociale du territoire) et de concertation avec les acteurs locaux afin de définir une feuille de route adaptée aux besoins des familles.

De janvier à juin 2021, une large concertation s'est mise en place pour définir les axes de travail et le plan d'action : 6 groupes de travail thématiques réunissant 35 structures partenaires (Conseil Départemental, espaces de vie sociale, associations...), 5 réunions du groupe projet (composé de M. CHERIET, Vice-Président aux services à la personne et Maire de Lupé, ainsi que 3 élus membres de la commission services à la personne), 5 comités de pilotage (réunissant les 14 maires de la communauté de communes).



Quelles sont les perspectives de la Convention Territoriale Globale ?

Suite à cette phase de travail, plusieurs enjeux et axes de travail ont été définis.

- > Le premier concerne la petite enfance et l'enfance et vise à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. L'objectif étant de proposer une offre d'accueil diversifiée et en intégrant mieux les enfants porteurs de handicap.
- > La deuxième thématique concerne l'animation de la vie sociale. Il comporte des axes de travail visant à mieux accompagner les familles, faciliter la relation parentale, soutenir les jeunes et favoriser les échanges entre structures associatives.
- > Le dernier enjeu porte sur l'amélioration de l'accès aux droits et aux services afin de créer des conditions favorables à l'insertion sociale et professionnelle des familles confrontées à des difficultés. Il comporte des axes de travail visant à réduire la fracture numérique, faciliter l'accès à l'emploi et à étudier des solutions en terme de mobilité.

La CTG devrait être signée en début d'année 2022 avec la CAF, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et les 14 communes.

Le RAMPE « Le Nidoux » (Relais Assistants Maternels Parents Enfants) devient le RPE « Le Nidoux » (Relais Petite Enfance)



Espace de rencontres et d'échanges pour les professionnels de la petite enfance, les RPE organisent des temps collectifs, proposent des animations telles que des soirées thématiques, des conférences, des spectacles jeunes publics...

La formation est aussi un axe important pour la professionnalisation des assistants maternels.

LES ANIMATIONS DU RELAIS

Après une année difficile pour tous où les activités ont été ralenties, « le Nidoux » a repris son rythme de croisière. Ainsi en 2021, le relais a mis en place :

- > 89 temps collectifs (contre 43 en 2020) ;
- > des ateliers d'éveil : terre, peinture, conte, baby cirque, musique ;
- > des interventions d'artistes jongleur, danseur, clown, musicien dans le cadre de l'accueil d'un collectif d'artistes du Pilat ;
- > un spectacle jeune public et un temps festif musical ;
- > la réalisation d'un CD pour les enfants et les assistants maternels venus sur les temps d'éveil musical ;
- > des formations SST (Secouriste Sauveteur du Travail) et recyclage SST (40 personnes formées) ;
- > 10 ateliers intitulés « un temps pour soi » pour les assistants maternels autour du bien-être et de la confiance en soi (6 personnes) ;
- > des soirées conférences-interactive autour de l'intérêt de l'utilisation de la langue des signes avec le tout petit (20 personnes) ;
- > la participation du RPE au Forum familles (ateliers yoga et contes).

Les RAM (Relais d'Assistants Maternels) deviennent des RPE (Relais Petite Enfance) : un changement de nom qui traduit la volonté de renforcer ce lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Les missions des relais ont en effet été élargies par la loi d'accélération et de simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020. Ainsi, la fonction de Guichet Unique, déjà existante au sein de la communauté de communes, devra être intégrée à tous les RPE.

Pour rappel, le Guichet Unique renseigne les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur un territoire : collectifs ou individuels, gardes à domicile, accueils périscolaires ou extrascolaires.

Au-delà d'une information générale, les Relais Parents Enfants sont également des lieux d'accompagnement des parents dans leur fonction d'employeur. Ainsi, ils délivrent une information administrative en matière de droit du travail, les orientent vers des interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Les RPE sont aussi des lieux ressources pour toutes questions éducatives.



Maison des services
7 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN
> RELAIS PETITE ENFANCE « LE NIDOUX »
04 74 87 53 73
c. mattera@pilatrhodanien.fr

> LE GUICHET UNIQUE
04 74 87 94 17
cej@pilatrhodanien.fr

CONTACT

Zoom sur les centres de loisirs de la SPL

La Société Publique Locale (SPL) du Pilat Rhodanien gère 7 accueils de loisirs :

- > **Pélussin** : périscolaire matin et soir, les mercredis et 15 semaines de vacances ;
- > **Chavanay** : les mercredis et 11 semaines de vacances ;
- > **Roisey** (en RPI avec Bessey) : périscolaire matin, midi et soir et les mercredis ;
- > **Véranne** (en RPI avec Saint-Appolinard) : périscolaire matin, midi et soir ;
- > **La Chapelle-Villars** : périscolaire matin et soir ;
- > **Chuyer** (avec La-Chapelle-Villars) : 5 semaines de vacances ;
- > **Malleval** (en RPI avec Lupé) : périscolaire soir.

(* RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Ouverture d'un nouvel accueil périscolaire à Malleval à la rentrée 2021

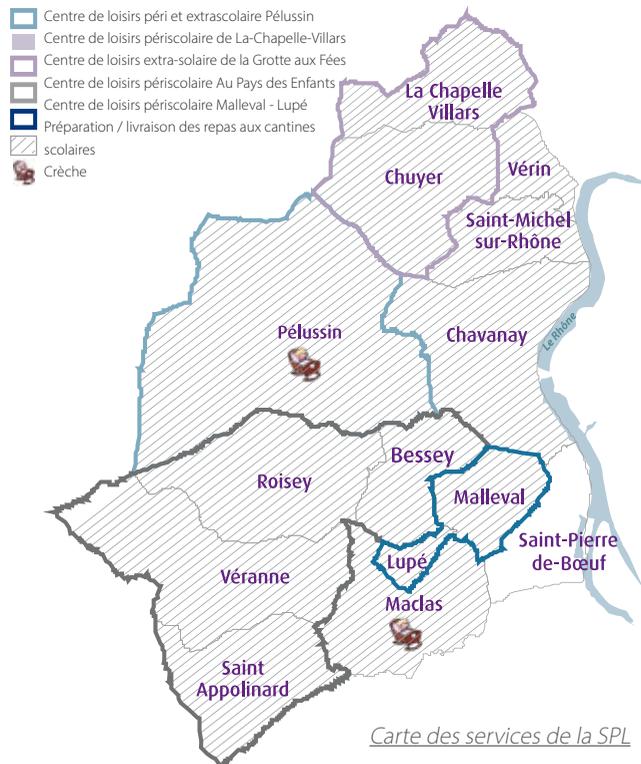
Les communes de Malleval et de Lupé ont sollicité la SPL afin qu'elle mette en place un accueil périscolaire, les soirs (pour une durée d'une année, renouvelable).

Jusqu'alors, ces communes avaient un système de garderie avec un agent communal. Une augmentation de la fréquentation et une gestion importante de ces temps pour les communes les ont conduites à réfléchir à une délégation de service public avec la SPL.

Désormais, une animatrice diplômée (BAFA) est présente tous les soirs de 16h15 à 18h30 avec un agent de la commune.



Un temps d'accueil à Malleval



Carte des services de la SPL

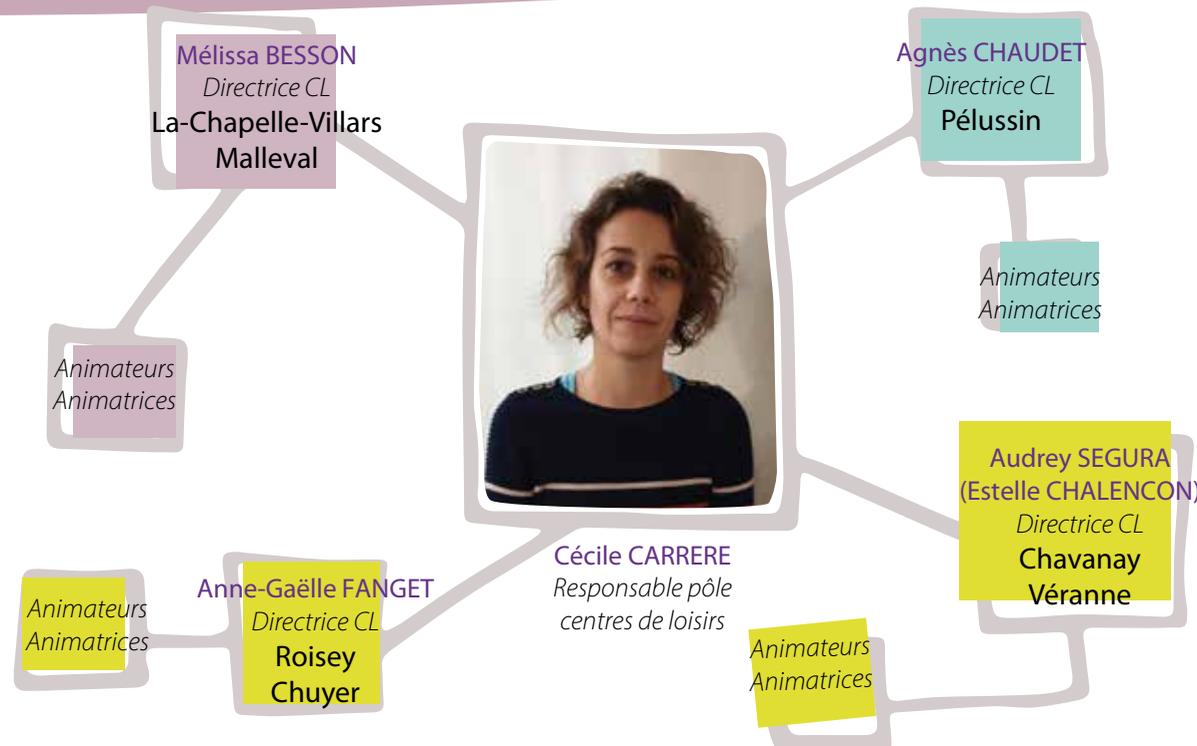
Réorganisation du pôle des centres de loisirs de la SPL depuis septembre 2021

Du fait de l'augmentation constante de la fréquentation des centres de loisirs et de la gestion de nouveaux accueils (Chavanay en 2018 et Malleval en 2021), il a été nécessaire de repenser l'organisation globale de notre pôle « centres de loisirs ».

Avec le souci permanent d'un accueil qualitatif des enfants de notre territoire, nous avons formé deux animatrices au BAFA afin qu'elles puissent venir renforcer l'équipe en évoluant sur des postes de Directrice / Animatrice, portant ainsi notre effectif à quatre directrices à la place de deux.

Changement de coordinatrice fin 2021

Le poste de coordinatrice pour les centres de loisirs, créé en 2018, était occupé par Agathe VIAL-CHAPUIS qui a fait un gros travail d'harmonisation des pratiques, d'accompagnement des équipes et de lien avec les élus et partenaires du territoire durant ces 4 années de présence. Agathe a quitté ses fonctions en novembre 2021 et Cécile CARRERE la remplace depuis. Cécile a de nombreuses années d'expérience dans le médico-social. Elle a obtenu son master 1 de chef de projet en Economie Sociale et Solidaire en 2021 et a souhaité mettre ses compétences au service de la SPL.



Les animateurs / animatrices : Marion FERREUX - Nathalie FEHLMANN - Caroline LACOSTE - Mona MATTERA - Prescillia RENOUD-GRAPPIN - Elisabeth SERILLON-BOUJOT... (+ des vacataires selon la fréquentation).

Pour contacter les services de la SPL :

<p>Centre de loisirs « Au pays des enfants » Bessey - Roisey Saint-Appolinard - Véranne</p> <p>- Ecole maternelle et primaire Le Bourg - 42520 ROISEY Contact : Anne-Gaëlle FANGET Tél. 04 74 20 92 62 aupaysdesenfants@splpilatrhodanien.fr</p> <p>- Ecole communale Le Bourg - 42520 VERANNE Contact : Audrey SEGURA Tél. 04 74 31 05 30 07 67 00 14 07 veranne.cl.spl@gmail.com</p>	<p>Centre de loisirs Chavanay</p> <p>Parking impasse du bief 42410 CHAVANAY Contact : Audrey SEGURA Tél. 09 63 66 05 73 07 67 00 14 07 alsh.chavanay@splpilatrhodanien.fr</p>	<p>Cuisine centrale traditionnelle</p> <p>Lieu-dit L'Eau qui Bruit 42410 PÉLUSSIN Contact : Sylviane BAVUT Tél. 04 74 56 89 30 cuisinecentraletraditionnelle@splpilatrhodanien.fr</p>
<p>Centre de loisirs Malleval - Lupé</p> <p>Ecole primaire du Bourg 42520 MALLEVAL Contact : Mélissa BESSON Tél. 07 66 46 54 07 malleval.cl.spl@gmail.com</p>	<p>Centre de loisirs « La grotte aux fées » Chuyer - La Chapelle-Villars</p> <p>Contact : Anne-Gaëlle FANGET Tél. 04 74 20 92 62 (hors vacances) Tél. 07 67 09 59 57 (pendant les vacances) aupaysdesenfants@splpilatrhodanien.fr</p>	<p>Crèche « Les P'tites Quenottes »</p> <p>Rue du Professeur Voron 42410 PÉLUSSIN Contact : Julie JOUSSELME Tél. 04 74 56 89 34 crechepelussin@splpilatrhodanien.fr</p>
<p>Centre de loisirs périscolaire La Chapelle-Villars</p> <p>Ecole primaire publique - La Minarie 42410 LA CHAPPELLE-VILLARS Contact : Mélissa BESSON Tél. 07 66 46 54 07 lachapelle.cl.spl@gmail.com</p>	<p>Centre de loisirs Pélussin</p> <p>19 rue du Dr Soubeyrand 42410 PÉLUSSIN Contact : Agnès CHAUDET Tél. 04 74 56 89 32 07 49 06 19 15 centresloisirpelussin@splpilatrhodanien.fr</p>	<p>Crèche « Les P'tits Pilous »</p> <p>4 quartier de l'avenir 42520 MACLAS Tél. 09 67 50 85 73 Contact : Amandine LORRAIN crechelespitilous@splpilatrhodanien.fr</p>
	<p>Siège de la SPL</p> <p>9 rue des Prairies 42410 PÉLUSSIN Tél. 04 74 56 75 65 spl@splpilatrhodanien.fr</p>	

La piscine intercommunale à Pélussin

Le projet de réhabilitation

INTERVIEW...



M. Hervé BLANC

Vice-Président de la communauté de communes délégué à la piscine, Maire de Maclas

Pouvez-vous nous présenter la piscine intercommunale à Pélussin ?

La piscine intercommunale est un équipement ouvert, habituellement, de mi-mai à fin août. Avec un bassin extérieur de 25 m par 12,5 m et une grande pataugeoire, cette piscine est très appréciée des usagers, notamment de par son cadre verdoyant.

Pourquoi est-il nécessaire de réhabiliter cet équipement ?

Malheureusement, cet équipement est très vieillissant puisqu'il a été construit dans les années 60 et n'a bénéficié que d'une seule réhabilitation dans les années 80. Aussi, nous avons un bâtiment abritant des vestiaires « aux quatre vents » qui n'est plus du tout aux normes, notamment d'accessibilité, mais également des installations techniques très vétustes.

Aujourd'hui, l'eau est chauffée à l'électricité et nous constatons, chaque année, des fuites d'eau de plus en plus importantes. Il y a donc, aussi, un vrai enjeu environnemental à réhabiliter.

Où en est l'avancement de ce projet de réhabilitation ?

Depuis un an que je préside la commission « Piscine », composée de conseillers municipaux de chaque commune membre de l'intercommunalité, nous avançons sur la définition du besoin et nos attentes de ce futur équipement réhabilité. Nous avons d'ailleurs participé aux rencontres professionnelles de la piscine publique afin de nous permettre d'échanger avec des professionnels du monde de la piscine.

Il est d'ores et déjà acté, de par les coûts de fonctionnement engendrés, que cet équipement n'ouvrira pas toute l'année.



Au-delà de la réhabilitation classique, l'enjeu de ce projet réside dans les possibilités d'accueil des scolaires. Il y a une très forte volonté des communes et demande des écoles de pouvoir les accueillir. Pour se faire, il est nécessaire d'augmenter l'amplitude d'ouverture de 3 semaines, ce qui augmente les risques d'aléas climatiques. Cependant, au regard des coûts d'investissement que cela représente, nous ne pouvons nous permettre d'avoir un bassin couvert. Nous allons donc devoir mener une réflexion, avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, pour proposer un « bassin nordique » garantissant un confort d'accueil des enfants, tout en respectant l'enveloppe budgétaire que nous nous sommes fixée.

Le conseil communautaire a dernièrement validé le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'avancer sur la définition du projet et d'établir un programme pour sélectionner un maître d'œuvre.

Quel est le coût de ce projet ?

Au regard des différents éléments en notre possession, nous avons pris la décision de fixer une enveloppe maximum d'opération (études incluses) à 3,2 Millions d'Euros. Il s'agit d'un budget conséquent pour une petite intercommunalité comme la nôtre et nous comptons sur le soutien de différents partenaires financiers (Etat, Région, Département) pour atteindre 80 % de subventions et ainsi garantir sa réalisation.

Quel est le calendrier prévisionnel de cette opération ?

Nous en sommes au début de la démarche. La concrétisation de ce projet est donc encore longue. Si tout se passe bien, nous envisageons le démarrage de la mission de l'architecte en janvier 2023 et un démarrage des travaux un an plus tard, soit en janvier 2024.

Les travaux vont nécessiter, au minimum, la fermeture de la piscine sur la saison 2024.

Pour les ouvertures des années 2022 et 2023, rien n'est encore décidé. Les problématiques techniques que nous rencontrons sur le bâtiment ainsi que les importantes fuites d'eau constatées nous amènent à réfléchir sur la pertinence du maintien d'une ouverture. Cela fera l'objet d'un prochain débat en conseil communautaire.

La cuisine centrale Le chantier à l'arrêt

Nous vous en parlons lors d'un précédent numéro du Mag'. La construction de la cuisine centrale a démarré en juin 2020.

Le bâtiment devait être livré en juin 2021 pour une mise en fonctionnement à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Cependant, suite à des problèmes de chantier, notamment sur la mise en place du carrelage, le bâtiment n'a pas pu être réceptionné en totalité.

La communauté de communes met tout en œuvre pour pouvoir finaliser ce chantier.

Pour rappel, ce projet, d'un montant de 1 471 000 €, a été subventionné par :

- > l'Etat (282 200 €),
- > la Région Auvergne Rhône-Alpes (487 000 €) et
- > le Département de la Loire (370 800 €).



Le contrat de relance et de transition écologique

Un contrat au service des territoires



Le CRTE du Pilat Rhodanien a été signé le 16 juillet 2021, en présence de : (de gauche à droite) M. Dino CINIÉRI, Conseiller régional, Député de circonscription, Mme Catherine SEGUIN, Préfète de la Loire, M. Serge RAULT, Président de la CCPR et Maire de Saint-Pierre-de-Bœuf et de Mme PEYSSELON, Conseillère départementale, Vice-Présidente de la CCPR et Maire de Vérin.

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques, économiques dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités.

Il précise l'ensemble des projets et objectifs que se sont fixés la communauté de communes et ses 14 communes, sur les six ans à venir.

Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État (subventions) à destination des collectivités, renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire :

- > la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Ce contrat cible les enjeux suivants pour le territoire :

- > Développer notre territoire avec un juste équilibre entre dynamisme et protection de nos espaces ruraux.
- > Adapter les aménagements urbains aux nouveaux usages et aux échanges.
- > Placer les enjeux écologiques au cœur des politiques du territoire.
- > Des services sources de cohésion sociale.

La charte forestière du Pilat

La Charte forestière du Pilat se relance en 2020. Mais qu'est-ce qu'une Charte forestière ?

Une Charte forestière est un document stratégique instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.123-1 du Code forestier).

Elle a généralement pour but de développer la filière forêt-bois dans une logique de partenariat avec les autres acteurs et autres filières du territoire.

La Charte forestière du Pilat a globalement pour objectifs :

- > l'accompagnement de la forêt et de ses acteurs dans l'adaptation aux changements climatiques et écologique ;
- > l'amélioration des conditions de gestion, d'exploitation et de valorisation de la ressource bois ;
- > la conciliation des usages de la forêt.

L'historique sur le Pilat

Une première Charte avait été menée de 2012 à 2018. La nouvelle Charte s'inspire des enseignements tirés de cette première période pour mener au mieux les nouvelles actions.

L'animation qui était alors portée par le Parc du Pilat est désormais portée par FIBOIS 42, interprofession de la filière forêt-bois sur la Loire.

Le Plan d'actions

Axes stratégiques		Objectifs
A.	Conduite et gouvernance de la Charte forestière Pilat	A1. Faire fonctionner la Charte.
		A2. Communiquer au sujet de la Charte.
B.	Développement, partage et prise en compte des connaissances biologiques, climatiques en milieu forestier.	B1. Partager les connaissances liées à la biologie et aux changements climatiques en forêt. Prendre en compte le zonage environnemental pour traiter les espaces spécifiques.
		B2. Mener des expérimentations en forêt pour s'adapter aux changements climatiques.
		B3. Mener des expérimentations en forêt pour s'adapter aux changements climatiques.
C.	Accompagnement des acteurs de filière forêt-bois pour améliorer les conditions d'exploitation et d'utilisation de la ressource.	C1. Accompagner les propriétaires.
		C2. Accompagner les professionnels de l'exploitation forestière et leurs interlocuteurs.
		C3. Accompagner les utilisateurs de la ressource bois.
D.	Poursuite des échanges entre les utilisateurs de la forêt.	D1. Créer des temps d'échange entre tous les professionnels / usagers intervenant en forêt.
		D2. Partager avec le grand public.



Le territoire couvert par la Charte forestière du Pilat ?

La Charte forestière du Pilat couvre le territoire du Parc du Pilat et ainsi 4 intercommunalités et 48 communes. Les acteurs sont :

- > une animatrice : chargée de mission chez FIBOIS 42,
- > 5 acteurs du territoire : Communauté de Communes des Monts du Pilat, Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, Saint-Etienne Métropole, Vienne Condrieu agglomération, Parc Naturel Régional du Pilat ;
- > des partenaires de la filière et hors filière pour mener une action complète qui touche tout le territoire.

Le comité de pilotage de la Charte forestière du Pilat, du 6 octobre dernier, a été l'occasion pour les différents partenaires de se retrouver et d'échanger sur certaines des actions de la Charte.

Le sujet de l'adaptation au changement climatique a été longtemps abordé, à travers la mise en place de trame de vieux bois sur des parcelles privées et les expérimentations sur la plantation de nouvelles essences menées par des propriétaires.

A l'issue de la réunion, les participants ont pu découvrir le Sylvetum de Roisey, planté après la tempête de 1999. Ce Sylvetum propose de retrouver et de suivre les évolutions des essences variées dans un cadre accessible aux visiteurs.

+ D'INFOS : www.fibois42.org/infos/charte-forestiere-du-pilat

Centre de vaccination du Pilat Rhodanien

Une solidarité active !

4 mars 2021 : un groupe de médecins et d'infirmiers du Pilat Rhodanien rencontre les maires de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et leur font remonter leur volonté forte de se mobiliser pour participer à la vaccination des habitants du territoire. A cette date, notre territoire est éloigné des centres de vaccinations ouverts, la mobilité pour nos anciens est un frein à la vaccination.

Il a fallu recenser les procédures à respecter, le matériel à mettre en place, les personnes à vacciner et les forces disponibles. Très rapidement, tout s'est organisé avec solidarité. Il fallait être opérationnel très vite.

La solidarité active s'est mise en place, si présente sur notre territoire, autour des 20 médecins et des 15 infirmiers :

- > les communes, le Parc Naturel Régional du Pilat, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, qui ont prêté du matériel, mis à disposition leurs agents ;
- > les pompiers volontaires du SDIS 42 et les pompiers vétérans pour la surveillance post-vaccination ;
- > la pharmacie de Saint-Pierre-de-Bœuf pour le protocole de conservation des vaccins ;
- > les ambulances Ménétrieux pour la mise à disposition gratuite du matériel médical ;
- > et surtout les nombreux bénévoles.

23 mars 2021, le centre de vaccination du Pilat Rhodanien ouvrait ses portes dans la nouvelle salle de l'Agora à Saint-Pierre-de-Bœuf, pas même encore inaugurée.

1^{er} octobre 2021, le centre de vaccination fermait ses portes après 11 518 doses administrées.



Salle de l'Agora à Saint-Pierre-de-Bœuf transformée en centre de vaccination

Tout au long de ces 6 mois, ce centre de vaccination a mis en évidence ce formidable élan de cohésion et de solidarité.

Nous ne comptons plus toutes les offres de soutien que nous avons dû décliner car les équipes étaient au complet... nous en sommes désolés. Ce centre de vaccination a permis aussi de faire de belles rencontres et de partager un projet où la mission d'intérêt général n'a jamais eu meilleure place.

Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette formidable aventure.

Pélussin

Petite ville de demain

INTERVIEW...



Mme Lisa FAVRE-BAC
Adjointe au Maire de Pélussin

Depuis un an, Pélussin est une « petite ville de demain », de quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un programme conçu comme un levier de redynamisation territoriale au service des collectivités et des élus locaux, lancé à l'automne 2020, et déployé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) jusqu'en 2027.

Ce dispositif vise à donner aux petites villes retenues les moyens de concevoir et mettre en œuvre des projets de développement de leur territoire (revitalisation, rénovation, restructuration...)

Petites villes de demain reconnaît la singularité de chaque territoire, adapte les moyens mobilisables à chaque projet et mise sur l'implication citoyenne et l'innovation. C'est d'ailleurs ce volet de la participation citoyenne et de la transition écologique qui nous ont permis d'être sélectionnés et labellisés.

Quelles sont les actions envisagées ?

Les actions s'inscrivent dans une opération de revitalisation du centre-bourg. Nous engageons une réflexion pour définir l'aménagement du bourg à 15 ans et répondre aux besoins des habitants en améliorant leurs conditions de vie. À ce titre, nous pouvons prétendre à une aide au diagnostic de notre territoire et être accompagnés à la conception et au pilotage de nos projets tout en bénéficiant de solutions innovantes au service de notre ambition. L'objectif est de maintenir et développer les commerces et les services, d'encourager les pratiques écologiques, de valoriser la culture et notre patrimoine et aussi de soutenir nos projets communaux d'envergure intercommunale (parcours de santé, Saint-Charles, îlot des écoles et piscine).



Quartier de Virieu à Pélussin

Les analyses portent sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, sur la commune de Pélussin et pour finir sur le centre-bourg de Pélussin. Le dispositif débouchera sur une ORT (opération de revitalisation de territoire) amenée à évoluer dans le temps.

En quoi ce dispositif présente-t-il un intérêt pour l'intercommunalité ?

Ce programme a été conçu pour les communes au sein de leur intercommunalité. Sans la présence de la communauté de communes, le dispositif Petites villes de demain n'aurait pu voir le jour.

Enfin, il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une opportunité pour les bourgs du canton qui pourront également prétendre à des financements spécifiques pour des actions communales ou des opérations privées. L'ORT peut donc être plus vaste que le seul centre bourg de Pélussin : des actions spécifiques pourront se mettre en place dans d'autres communes du canton parallèlement à ce qui se fera à Pélussin. C'est tout l'avantage de ce dispositif qui va nous permettre de réorganiser, moderniser et développer à la fois Pélussin et, potentiellement, l'ensemble du territoire.

La déchèterie Des changements

Fin novembre 2021, des travaux ont débuté à la déchèterie, afin de mettre aux normes et réhabiliter le site.

Ils devraient s'achever courant février, et ont pour objet :

- > la mise en place de nouveaux conteneurs spécifiques en haut de quai pour accueillir les déchets dangereux (pots de peinture, vernis, solvants, emballages souillés, produits phytosanitaires...);
- > la mise en place de protections antichute conformes le long des quais de déchargement (ajustement du muret à une hauteur minimale de 70 cm et mise en place de nouvelles bavettes plus faciles à manipuler par le personnel de la déchèterie);
- > la mise en place d'un dispositif spécial sur le quai des gravats, avec un double accès (pour benne basculante d'un côté, par un toboggan sécurisé sinon de l'autre côté);
- > l'installation d'un auvent de protection pour les petites filières (cartouches d'encre, piles, ampoules, dosettes de café...) dans le prolongement du local gardien;
- > le renouvellement de la borne à huile de vidange et de son abri;
- > la mise en place d'une nouvelle signalétique (panneau descriptif des consignes pour chaque caisson, signalisation horizontale pour le cheminement piéton et la matérialisation des places de parking...);
- > le renforcement de la sécurité incendie avec la mise en place d'un nouveau poteau incendie en contre bas du site...

Pendant cette période, l'accès à la déchèterie a été maintenu, bien que perturbé ou restreint. Nous vous remercions de votre compréhension !

Les travaux seront complétés dans un second temps par la mise en place d'un contrôle d'accès (cf. article page suivante).

MODALITÉS D'ACCÈS (RDV)

L'accès à la déchèterie se fait uniquement sur RDV. La prise de RDV se fait toujours en ligne sur le site Eco Déchets : www.ecodechet.com

(en utilisant les navigateurs Chrome, Opéra ou Firefox mais n'utilisez pas Internet Explorer, ça ne fonctionne pas !).

Ce site sera fonctionnel jusqu'au basculement dans le nouveau dispositif (cf. encadré mise en place du contrôle d'accès page suivante).

C'est très pratique, vous créez votre compte, avec vos coordonnées sur Internet, et par la suite vous n'avez plus qu'à choisir votre horaire de RDV. Vous pouvez le modifier ou l'annuler, vous n'attendez plus pour déposer vos encombrants !

En cas de difficultés, la prise de RDV par téléphone reste possible auprès du service de gestion des déchets ménagers de la communauté de communes.

LES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

PÉRIODE D'HIVER

de mi-novembre à fin février :

- du lundi au vendredi de 14h à 17h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- fermeture le dimanche et les jours fériés.

PÉRIODE D'ÉTÉ

de début mars à mi-novembre :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- le dimanche de 8h30 à 12h30,
- fermeture les jours fériés.

ATTENTION : dernier accès au public, 15 minutes avant l'heure de fermeture.

Communauté de Communes
Service Environnement
 9 rue des Prairies 42410 Pélussin
 04 74 87 53 75 - 04 74 87 94 10
environnement@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr
 Rubrique : environnement/gestion-des-dechets

CONTACT



La déchèterie à Pélussin

MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCÈS

Dans le courant de l'année 2022, un dispositif de contrôle d'accès sera installé à la déchèterie. Il permettra de limiter les apports aux seuls usagers du territoire.

Le contrôle se fera par la lecture de la plaque d'immatriculation du véhicule qui se présentera devant la barrière. Si le véhicule est reconnu, la barrière se lèvera automatiquement.

Chaque foyer du territoire devra enregistrer son /ses véhicules au préalable, afin d'accéder à la déchèterie. Pour cela, **un portail usager** sera mis en place dans le courant du premier semestre.

LE PORTAIL USAGER

Ce nouvel espace client permettra :

- > de préparer sa venue en déchèterie : enregistrer la plaque du véhicule, prendre son RDV ;
- > de consulter les données de son compte usager : nombre de collectes sur le bac à ordures ménagères, nombre de passages en déchèterie, consultation des factures émises à partir de juillet 2022... ;
- > d'accéder à des informations sur le service ;
- > d'échanger avec le service : réclamation, demande de composteurs.

Le devenir de la plateforme des déchets verts

En contre-bas de la déchèterie, se situent deux autres espaces dédiés à la gestion des déchets du territoire :

- > **le quai de transfert des ordures ménagères** : il permet de densifier le flux des ordures ménagères résiduelles, depuis la benne à ordures ménagères qui collecte chaque jour les bacs sur le territoire (5 jours par semaine), vers des remorques de grande capacité (94 m³) pour le transfert vers le site de traitement (incinérateur de Bourgoin-Jallieu), environ deux fois par semaine.
- > **la plateforme des déchets verts** : elle permet d'accueillir les caissons de déchets verts évacués de la déchèterie, et également les apports en direct de certains « gros producteurs » (services techniques des communes du territoire, professionnels des espaces verts sous convention). Les déchets verts y sont entreposés, avant la réalisation de campagnes de broyage ponctuelles (6 par an en moyenne).

Une étude est en cours pour son réaménagement. Le projet doit permettre :

- de mettre aux normes le site vis-à-vis des exigences de gestion des eaux d'extinction d'incendie ;
- d'adapter le site pour permettre l'accueil en direct de tous les usagers (apports des déchets verts des particuliers) ;
- d'étudier la faisabilité de son agrandissement, en tenant compte d'un sous-sol particulier (ancienne décharge d'ordures ménagères).

La phase études se prolongera en 2022, et selon le scénario choisi, les travaux pourraient débuter en 2023.

La collecte des déchets

Les tarifs 2022 de la redevance incitative (RI)

Conformément à la délibération du 16 décembre 2021, les tarifs de la redevance incitative 2022 s'établissent ainsi :

TARIFS 2022

Abonnement :	70,42 €	
Volume du bac	Part fixe / volume doté (€/an)	Coût d'une levée
80 l	43,45 €	1,95 €
120 l	65,17 €	2,92 €
240 l	130,34 €	5,84 €
360 l	195,51 €	8,76 €
660 l	358,42 €	16,06 €

Exemples de redevance selon la taille du bac et le nombre de levées

Volume du bac	12 levées / an	26 levées / an	52 levées / an
80 l	137,26 €	164,56 €	215,25 €
120 l	170,69 €	211,63 €	287,66 €
240 l	270,81 €	352,54 €	504,33 €
360 l	371,08 €	493,75 €	721,57 €
660 l	621,59 €	846,47 €	1 264,09 €

FACTURATION DES AUTRES SERVICES

Services	Tarifs
Abonnement professionnel accès déchèterie / collecte sélective :	136,83 €
Sac prépayé :	3,32 €
Levée bac évènementiel :	16,62 €
Frais de changement de serrure :	74,22 €
Echange de bac suite à un dommage non pris en charge par la collectivité :	83,08 €
Changement de volume de bac en dehors des conditions de prise en charge par la collectivité :	83,08 €
Accès direct plateforme déchets verts (professionnels), forfait annuel	217,35 €
Accès direct plateforme déchets verts (professionnels), part variable (à la tonne)	59,77 €

* Bac 40 l. dotation uniquement sur accord de la CCPR (Si incapacité de stockage.

Volume du bac	12 levées / an	26 levées / an	52 levées / an
(*) 40 l	103,84 €	117,49 €	142,84 €



RESTONS EN CONTACT

Pensez à nous prévenir des changements vous concernant !

Arrivée, départ, ou déménagement au sein du territoire du Pilat Rhodanien... C'est à vous d'en avvertir le service environnement de la communauté de communes :

- > Tél. 04 74 87 53 75
- > Mail : environnement@pilatrhodanien.fr
- > Adresse et horaires d'accueil de nos bureaux : 9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Il en est de même pour les changements de composition de votre foyer qui peuvent induire une modification de la taille de votre bac ou de votre facturation.

Vous souhaitez recevoir des informations régulières et connaître les actualités du service Environnement : informations sur la collecte des ordures ménagères (jour férié...) ou l'accueil en déchèterie (type de déchets acceptés, horaires), transmettez-nous votre adresse mail en nous faisant parvenir un courriel à :

> tri@pilatrhodanien.fr

CHANGEMENT DU VOLUME DE VOTRE BAC

Vous pouvez demander le changement du volume de votre bac, afin de l'adapter à votre production de déchets.

Cependant, ce changement sera pris en charge financièrement par la collectivité uniquement dans les six mois suivant la dotation initiale, ou en cas de changement de composition familiale et sur justificatifs. À défaut, une contribution de 83,08 € vous sera facturée.

RAPPEL DU MINIMUM FACTURÉ DE LEVÉES

Un minimum de 12 levées annuelles par bac est facturé, réparties indifféremment sur l'année (pas 1 levée / mois mais 12 levées / an).

INTERVIEW...



M. Philippe ARIÈS

Conseiller délégué à la gestion des déchets,
Maire de Roisey

Les tarifs de la redevance augmentent, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Effectivement, les tarifs 2022 de la redevance incitative augmentent de l'ordre de 6 % en moyenne. Cette hausse fait suite à une première augmentation en 2021, alors que les tarifs étaient restés stables entre 2014 et 2020.

Nous avons été contraints d'augmenter, afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du service. En effet, depuis quelques années, le contexte international sur les matières premières et le recyclage des déchets ont engendré une baisse des recettes de vente de matériaux. Alors qu'on percevait environ 120 000 € de recettes par la vente des déchets de collectes sélectives en 2016, on a perçu en 2020 seulement 70 000 € !

Et en parallèle, les dépenses du service augmentent. On a, par exemple, mis en place des campagnes ponctuelles de collecte des déchets d'amiante (environ 6 000 € de dépenses par campagne) ou renforcé le gardiennage en déchèterie pour mieux accueillir les usagers (30 000 €/an), avec deux gardiens plutôt qu'un seul les jours de plus grande affluence.

Nous sommes aussi également impactés par la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée par l'Etat. Nous payons cette taxe sur chaque tonne de déchets non recyclés. Pour les ordures ménagères résiduelles (le bac gris) l'augmentation de la taxe c'est 12 100 € de surcoût en 2021, 7 260 € en plus prévus pour 2022 et cette taxe va encore progresser les années à venir.

Enfin pour 2022, les dépenses seront revues à la hausse, à cause du contexte économique, qui impacte fortement les achats (colonnes de tri, composteurs...) et les prestations (collecte et traitement des déchets). A titre d'exemple, le prix des colonnes de tri explose en raison des matières premières (acier, bois) avec une augmentation de l'ordre de 55 % ! Et côté prestation (la collecte, entre-autres), la révision annuelle des tarifs prévue au contrat sera de l'ordre de 4 % : ça représente plus de 50 000 € en plus sur un an.

Près de 140 € par an pour 12 collectes, c'est beaucoup !

Oui, et non ! Ce tarif rémunère bien entendu la collecte du bac à ordures ménagères, le traitement de ces déchets (transport et incinération à Bourgoin-Jallieu). Mais la redevance couvre aussi les dépenses du tri sélectif (collecte des colonnes de tri, et tri au centre de Firminy) et surtout les frais liés au dépôt en déchèterie : frais de gardiennage, transport des déchets, traitement des déchets. Il y a aussi des frais pour la gestion globale du service (suivi des départs et arrivées, gestion des bacs, lutte contre les dépôts sauvages, animations et actions de prévention).

Sur le Pilat Rhodanien, le service est financé par une redevance, donc l'utilisateur reçoit une facture dédiée, et il connaît le prix du service. Dans la majorité des cas en France (comme chez nous jusqu'en 2013) le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), celle-ci est incluse dans les taxes foncières, ce qui n'est pas très transparent. Beaucoup de gens ne savent pas combien ils payent et cette somme n'est pas fonction de leur production de déchets.

Sur le Pilat Rhodanien depuis 2014, c'est transparent, et plus équitable, car fonction de la production des déchets qui coûtent le plus à traiter : les ordures ménagères résiduelles ! Et quand on se compare aux autres collectivités de la Région par exemple, notre coût est plutôt inférieur à la moyenne.

Doit-on s'attendre à de nouvelles hausses dans les années à venir ?

Le service va évoluer dans les prochaines années. Avec l'extension des consignes de tri en 2023, et l'obligation de mise en place du tri à la source des biodéchets en 2024, de nouveaux dispositifs seront mis en place et devront être financés. Nous devons aussi poursuivre nos investissements sur le périmètre de la déchèterie. Après la réhabilitation du site fin 2021 /début 2022, nous réaliserons d'autres travaux sur la plateforme des déchets verts située en contre bas.

En fonction des coûts liés à ces évolutions, certaines dépenses vont augmenter, d'autres baisser (moins d'ordures ménagères à traiter par exemple) et les recettes de vente de matériaux vont évoluer. Il faudra regarder au fur et à mesure les impacts financiers et conserver l'équilibre du budget. Mais il est certain que le coût global devrait continuer de progresser.

L'extension des consignes de tri... Objectif 2023 !

L'année 2022 sera l'occasion de se préparer à l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique.

En effet, au 1er janvier 2023, sur le Pilat Rhodanien, comme sur l'intégralité du territoire national, les pots, barquettes, tubes, sachets et films en plastique pourront être triés dans l'objectif de leur recyclage, et ainsi rejoindre les bouteilles et flacons en plastique dans les colonnes de tri.

La simplification du tri contribue à systématiser le geste de tri des Français. Elle aide à lever les doutes, exprimés par 4 Français sur 5 au moment de trier leurs emballages. Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le tube de dentifrice, le pot de yaourt... constituent les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs. En simplifiant les consignes des emballages en plastique, on permet aux Français de ne plus se poser de question : tous les emballages seront à trier quelle que soit leur matière !

POUR RAPPEL

À ce jour et jusqu'au 31 décembre 2022 sur le Pilat Rhodanien, seuls les emballages en plastique tels que les bouteilles (eau, lait, jus de fruits...) et les flacons (gel douche, lessive...) doivent être déposés dans les colonnes d'emballages.

Pour vérifier les consignes de tri en vigueur dans votre commune, utilisez l'appli « Guide du tri de Citeo » :



Afin de se préparer aux nouvelles consignes, le dispositif des colonnes de tri sera renforcé pour augmenter le volume disponible. Pour cela, de nouvelles colonnes seront installées, en complément sur des points existants, ou sur de nouveaux points tri.

Coté traitement, l'extension des consignes de tri se prépare aussi ! La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien y travaille depuis plusieurs années, en concertation avec d'autres collectivités ligériennes notamment. En 2020, un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) a été créé, il regroupe 6 structures à compétence gestion des déchets regroupant plus de 660 000 habitants : Saint-Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez Est, le SICTOM Velay Pilat (qui intègre notamment nos voisins de la Communauté de Communes des Monts du Pilat) et notre communauté de communes. Ce groupement a lancé une procédure de Concession de Service Public, afin de construire et d'exploiter un nouveau centre de tri. Plus moderne, ce centre permettra la prise en charge de tous les emballages en plastique et facilitera ainsi considérablement le geste de tri des habitants. Il contribuera également à assurer une meilleure maîtrise budgétaire de ce service, tout en jouant un rôle pédagogique de sensibilisation au tri.

Le contrat de concession a été signé en novembre 2021, pour une durée de douze ans avec la société SUEZ. Les deux premières années seront consacrées à la conception et la construction du centre de tri entièrement modernisé pour un montant total de 32 millions d'euros. Il se situera à Firminy, et sera mis en service en 2023.

Le centre de tri aura une capacité de 45 000 tonnes. Il permettra de répondre pleinement à l'enjeu de simplification du geste de tri des papiers et emballages et contribuera ainsi à augmenter les performances des collectivités en matière de recyclage tout en limitant le recours à l'enfouissement ou à l'incinération de déchets ménagers.

L'eau Les tarifs, les investissements

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

Des travaux d'investissements conséquents sont en cours de réalisation ou en programmation :

- > Le renforcement du réservoir d'eau potable du quartier des Croix à Pélussin : un cabinet de maîtrise d'œuvre a été recruté à l'automne 2021. Selon le scénario choisi et la disponibilité foncière, les travaux pourraient être engagés courant 2023 pour une durée estimée de 8 mois, soit une mise en service courant 2024.
- > La sécurisation de l'alimentation en eau potable du plateau à partir de la station de Jassoux à Saint-Michel-sur-Rhône : la phase d'études a débuté au printemps 2021.

Compte-tenu de la complexité du projet (traversées de la RD1086 et de la voie ferrée, montée dans les côtes...), cette phase d'études devrait se prolonger jusqu'au printemps 2022.



Station de Jassoux

Une première phase de travaux pourrait être engagée au second semestre 2022, si les subventions attendues sont confirmées (Département de la Loire et Agence de l'eau Rhone Méditerranée Corse). Le coût global de l'opération est estimé à 1,9 million d'€ HT.

- > La protection des puits de Jassoux vis-à-vis de la RD 1086 sur les communes de Chavanay et de Saint-Michel-sur-Rhône : les études sont toujours en cours en lien avec les services de l'Etat. Les travaux pourraient débuter en 2022 sur Chavanay. Sur l'ensemble des deux communes, le coût global des deux opérations est estimé à 1,4 million d'euros HT.

Depuis le 1er janvier 2013, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien exerce la compétence de la gestion de l'eau potable (production et distribution). En 2022, et pour la première fois depuis la prise de compétence, les tarifs sont unifiés à l'échelle du territoire.

Le tarif de l'eau se décompose en différentes parts :

- > une part fixe et une part variable (au m3) pour rémunérer le délégataire pour la gestion du réseau au quotidien (exploitation) ;
- > une part fixe et une part variable (au m³) pour rémunérer la communauté de communes pour les investissements sur les équipements et le réseau ;
- > une part variable (au m³) reversée à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de la redevance prélèvement d'eau.

Au 1er janvier 2022, les tarifs hors taxe (HT) de l'eau potable sont les suivants :

Libellé	Montant HT
Part délégataire - abonnement	42,57 €
Part délégataire - part variable *	0,841 €/m ³
Part CCPR - abonnement	29,14 €
Part CCPR - part variable *	0,539 €/m ³
Total abonnement délégataire + CCPR	71,71 €
Total part variable délégataire + CCPR *	1,380 €/m³
Part Agence de l'eau	0,07 €/m ³
Simulation facture 100 m3 - total HT	216,71 €
Simulation facture 120 m3 - total HT	245,71 €

@
Communauté de Communes
Service Environnement
 9 rue des Prairies 42410 Pélussin
 04 74 87 53 75
 environnement@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr
 Rubrique : environnement/gestion-des-dechets

CONTACT

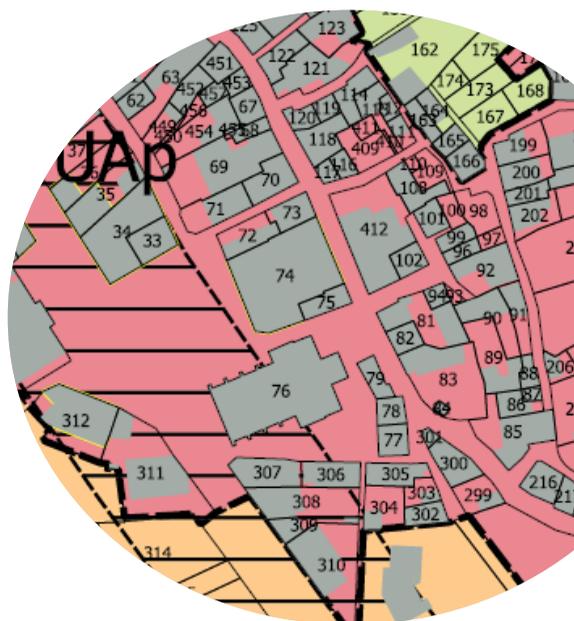


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLU intercommunal Certaines communes ont dit non !

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue le principal document de planification de l'urbanisme. Il définit des règles, au niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUi), pour délivrer notamment des permis de construire. Le Plan Local d'Urbanisme est avant tout un projet d'urbanisme pour un territoire (en règle générale une commune) et tous ses habitants.



Extrait du PLU de Saint-Pierre-de-Bœuf

Que dit la loi ?

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) a établi le transfert de l'élaboration des PLU des communes aux communautés de communes.

La loi a cependant établi, que si 25 % des communes (c'est-à-dire au moins 4 communes pour la CCPR) représentant au moins 20 % de la population, s'opposent à ce transfert, cette compétence reste communale.

A chaque élection municipale, les communes doivent se positionner sur ce transfert. Pour ce mandat, les communes devaient, si elles souhaitaient s'opposer à ce transfert, se positionner avant le 1er juillet 2021.

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Ce site vous permet d'accéder à la publication du PLU de votre commune et de localiser votre terrain, éditer des plans, identifier les règles d'urbanisme applicables à votre projet...

Pourquoi certaines communes n'ont pas souhaité transférer le PLU ?

Six communes sur quatorze, représentant 43 % de la population, ont choisi de conserver l'élaboration des PLU à l'échelle communale.

Elles ont fait part de leur volonté d'une mise en œuvre de l'urbanisme au niveau de la commune et donc leur choix de maintenir le PLU à l'échelle communale.

Passé ce refus, plusieurs communes ont exprimé leur souhait de mener une réflexion de l'urbanisme à l'échelle intercommunale bien en amont de la prochaine date butoir (6 mois après les élections de mars 2026). Les modalités de gouvernance d'un PLU intercommunal pourront être envisagées pour être traduites dans une charte par exemple.



Extrait du plan d'alignement de Pélussin - 1899



La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 demandait à l'ensemble des communautés de communes de se positionner sur la prise de compétence « mobilité » avant le 31 mars 2021 permettant ainsi la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Ainsi, deux possibilités s'offraient à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) :

- > soit se saisir de la compétence mobilité. Dans ce cas la Région poursuit la gestion des services d'intérêt Régionaux (notamment les transports collectifs à l'intérieur du Département de la Loire...) et la Communauté de Communes peut mener des actions relatives à la mobilité
- > soit ne pas prendre la compétence mobilité et laisser la Région Auvergne-Rhône-Alpes conserver cette compétence.

La CCPR a fait le choix de ne pas se saisir de cette compétence (comme l'ensemble des communautés de communes du Département de la Loire et 95 des 107 communautés de communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

La Région a cependant proposé à la CCPR d'établir une convention de coopération pour permettre de développer et financer des actions mobilité sur son territoire.

Cette convention, validée le 16 décembre 2021 par le conseil communautaire et le 18 décembre 2021 par la Région établit plusieurs axes d'actions parmi lesquels :

Le transport solidaire

Sur certaines communes de la CCPR, des associations de « transport solidaires » se sont créées afin d'accompagner les personnes en difficulté de mobilité. L'objectif de la CCPR serait de soutenir et accompagner ces initiatives, selon des modalités qui restent à définir.

Les services réguliers de transport public de personnes

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et la Région vont entamer une réflexion sur une adaptation des lignes routières régulières existantes afin d'étudier les dessertes des gares de la vallée du Gier, de la vallée du Rhône et de la connexion des réseaux urbains existants à proximité de notre territoire (Saint-Etienne Métropole, Vienne-Condrieu Agglomération...)



La promotion des mobilités actives

La communauté de communes souhaite lancer une étude permettant la réalisation d'un « schéma cyclable » à l'échelle du Pilat Rhodanien. Cette étude permettrait de définir les voies cyclables structurantes à l'échelle du territoire et au sein des villages.

+ D'INFOS : www.pilatrhodanien.fr/restez-informe/deplacements

Dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme, Un nouveau service accessible depuis le 1^{er} Janvier 2022

Particuliers, architectes, notaires, constructeurs, géomètres, aménageurs... depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez effectuer toutes vos demandes d'urbanisme de façon dématérialisée.

A présent, permis de construire, de démolir ou d'aménager, déclaration préalable de travaux ou certificat d'urbanisme, peuvent être déposés sans avoir à se déplacer.

Cette nouveauté, pilotée par l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales, répond " aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics " à l'heure où une grande majorité de services sont déjà accessibles en ligne.

Les avantages de la dématérialisation

Le dépôt dématérialisé se réalise via un outil de télé-service accessible depuis le site internet de la commune ou directement depuis <https://sve.sirap.fr/>

Vous accéderez ainsi à une plateforme qui vous permettra de saisir votre demande, déposer les plans et autres pièces nécessaires, être notifié des courriers de l'administration.

Une fois votre dossier déposé, la commune recevra alors votre demande d'autorisation d'urbanisme sous format électronique, permettant ainsi une instruction plus efficace, plus sécurisée et plus économe !

Le dépôt dématérialisé offre ainsi divers avantages :

- > plus besoin de vous déplacer ou d'expédier votre dossier en mairie .
- > des échanges simplifiés avec l'administration ;
- > un service accessible en ligne 24h/24 ;
- > une aide en ligne lors de la saisie de votre dossier, minimisant les risques d'erreur et rendant le process plus fluide et efficace ;
- > un traitement optimisé de votre demande grâce à une réduction des délais de transmission ;
- > un suivi d'avancement de votre dossier en temps réel ;
- > un gain d'argent : plus besoin d'imprimer le

dossier en plusieurs exemplaires, plus besoin d'affranchissement... et en plus, vous faites un geste pour l'environnement.

La commune confortée dans son rôle de guichet unique

Lorsque vous avez l'intention de réaliser des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition, vous devez continuer à vous adresser à votre mairie pour connaître le règlement applicable sur votre terrain, vérifier si votre projet est conforme à la réglementation en vigueur et savoir si une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

Rien ne change en termes de compétences de chaque acteur de la chaîne : du dépôt de la demande à la fin des travaux, la chaîne de traitement reste inchangée.



Financé par



La communauté de communes du Pilat Rhodanien accompagne les communes

Le service mutualisé d'Application du Droit des Sols assurant la gestion et l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes a accompagné les communes dans le cadre de la mise en place de cette dématérialisation.

L'intercommunalité a fait l'acquisition, pour le compte des communes, de l'outil numérique nécessaire pour le dépôt en ligne et l'instruction dématérialisée.

Cet équipement est ainsi mutualisé à l'échelle des 14 communes du territoire et a bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre du dispositif « France Relance ».

Le coût d'investissement est de 3 780 € HT et de 1 700 € TTC de dépenses de fonctionnement pour la formation pour les communes (50 %) et le centre instructeur (50 %).

Le montant de la subvention France Relance couvrira la totalité de l'investissement (le plafond est de 4 000 € par centre instructeur + 400 € par commune rattachée, soit 9 600 €).

DES SITES INTERNET POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

- > <https://sve.sirap.fr/>
C'est le guichet unique pour déposer votre demande en ligne.
- > www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
Ce site vous permet de localiser votre terrain, éditer des plans, identifier les règles d'urbanisme applicables à votre projet... Le PLU de la commune est également publié sur ce site.
- > Le site internet de la commune d'implantation du projet.
C'est depuis le site internet de la commune que vous pourrez accéder au guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Vous y retrouverez généralement le PLU de la commune accessible en ligne.
- > www.service-public.fr : rubrique logement / autorisation d'urbanisme
Ce site vous fournira de nombreuses informations sur les formalités à accomplir, la durée de validité des autorisations d'urbanisme, la fiscalité liée à la taxe d'aménagement...

La base de loisirs

La Base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boëuf fait partie du top 5 des sites touristiques de la Loire les plus visités. Elle est gérée en régie autonome par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Composée d'un pôle « hébergement » et d'un pôle « activités », elle reçoit chaque saison plus de 100 000 personnes dans ses trois établissements que sont l'Espace Eaux Vives, le Camping de la Lône et la Maison de la Lône. Il faut ajouter à cela, l'espace détente idéalement situé et dont la fréquentation est estimée à plus de 200 000 personnes par an.

En 2021, malgré le contexte sanitaire, les activités ont rencontré un vif succès auprès des centres de loisirs et des établissements scolaires des régions lyonnaise et stéphanoise. Ce public a permis de maintenir un taux de fréquentation, compensant la baisse du début de saison, davantage axé sur la formation et les clubs de kayak étrangers.



Interview...

Michel DÉVRIEUX,

Vice-Président en charge du
Tourisme et
Maire de Pélussin



La base de loisirs existe depuis de nombreuses années, qu'apporte cette structure au territoire de la communauté de communes ?

La base de loisirs, située entre Saint-Etienne et la vallée du Rhône, au pied du Parc naturel régional du Pilat, sur la ViaRhôna, est une véritable porte d'entrée sur notre communauté de communes et ne manque pas d'atouts pour accueillir un large public à la recherche d'espaces naturels, d'activités sportives, de détente et de loisirs.

L'Espace Eaux Vives, son gîte, son camping et ses chalets ont des retombées économiques importantes. La communauté de communes s'est engagée dans le programme « Station vallée pôle nature » et le programme « Leader » qui ont permis le financement à 80 % de nombreux projets d'investissements comme

l'arboretum de l'espace détente (photo ci-après), la rénovation des chalets et du parcours de course d'orientation.

Cette base de loisirs, avec ses activités nautiques, son parcours d'orientation, une piste cyclable, le départ de sentiers de découverte, un très grand espace arboré avec plus de soixante essences d'arbres et arbustes, au carrefour de la nature, du sport et de l'aventure séduit de plus en plus les jeunes, les familles, les entreprises à la conquête de nouveaux lieux de loisirs à proximité de zones urbaines.

- > La prestation de 2h avec moniteur permet de découvrir au mieux la rivière artificielle et de partager un moment inoubliable.
- > Un stage multi activité 4x2h, l'été, pour les plus jeunes du territoire permet de faire découvrir les joies des activités nautiques.
- > Un parcours de course d'orientation fixe avec une carte en vente à 2€. : parcours ouvert à tous, du débutant au confirmé. Idéal pour découvrir la base à son rythme.

BONS PLANS

Quels sont les publics qui fréquentent la base ?

La base accueille des établissements scolaires, (collèges, lycées, universités), des centres de vacances et de loisirs, des clubs sportifs, des fédérations sportives, des comités d'entreprises, pour des pratiques et des découvertes individuelles, en familles ou entre amis.

Les conditions sanitaires particulièrement compliquées depuis de nombreux mois, ne donnent pas encore la possibilité à tous de partir en week-end prolongé ou en vacances, alors beaucoup de personnes viennent profiter d'un lieu idéal et s'offrent des moments de détente agrémentés de sensations fortes sur la rivière.

Nos tarifs, adaptés à toutes les demandes et particulièrement préférentiels pour les institutions, écoles et associations de la communauté de communes, les compétences de nos animateurs formés à l'encadrement, la variété de nos prestations, (propositions d'activités à l'heure, à la journée, le week-end, la semaine...) la qualité de notre matériel, entretenu et régulièrement renouvelé, font de notre base une des plus fréquentées et appréciées de notre région.

Quels sont les relations entretenues avec vos partenaires ?

Nous entretenons des relations et des échanges particulièrement constructifs et privilégiés avec nos partenaires que sont le Parc naturel régional du Pilat, l'Office de Tourisme du Pilat, le département de la Loire, la région Auvergne Rhône-Alpes, les fédérations sportives, les délégations ministérielles du tourisme, des sports, la Compagnie Nationale du Rhône, quelques établissements scolaires et universitaires.

Tous nous accompagnent pour que notre site réponde au plus près des attentes d'une clientèle de plus en plus élargie et exigeante sur la qualité des services proposés.

- > Pour faire du rafting ou de l'hydro-speed, il faut savoir nager et avoir plus de 14 ans si l'on veut partir sans encadrement. Avec moniteur, les activités sont accessibles à partir de 8 ans.
- > La rivière est ouverte toute l'année avec une période favorable pour le grand public entre les vacances de printemps et les vacances de la Toussaint.
- > Le camping est ouvert de début avril à fin septembre, les chalets ainsi que la maison de la Lône sont ouverts tout au long de l'année.



Mise en place de l'arboretum

Quels sont les problèmes rencontrés sur la base ?

Une des difficultés majeures sur la base de loisirs est l'entretien des arbres. En effet, les peupliers sont nombreux sur le site (très présents en zone humide). Ils ont l'inconvénient d'avoir des racines étendues en surface mais non ancrées en profondeur dans le sol. Compte tenu de la grandeur de l'arbre, le peuplier est très sensible au vent, nous l'avons régulièrement constaté.

De fait, les services de la communauté de communes maintiennent une vigilance accrue sur la vie de ces arbres : des contrôles et abattages sont réalisés très régulièrement.

D'autre part, les incivilités sont nombreuses. Nos agents passent énormément de temps à entretenir et à nettoyer le site. Tous les utilisateurs ne sont pas toujours respectueux de l'environnement, des installations, du personnel d'encadrement ou encore des autres usagers. La baignade est interdite et pourtant beaucoup de personnes ne respectent pas cet interdit, malgré les interventions régulières des forces de l'ordre.

Nous tenons à ce que cet espace naturel reste agréable, ouvert à toutes et à tous, et libre d'accès.

L'ESPACE EAUX VIVES

avenue du Rhône
42520 Saint-Pierre-de-Boëuf

04 74 87 16 09

info@espaceeauxvives.com

www.espaceeauxvives.com

www.facebook.com/EspaceEauxVives

CONTACT

MICRO-FOLIE

Plateforme culturelle au service des territoires

Interview...



Jacques BERLIOZ,

Vice-Président en charge de la culture, de la communication et des finances,
Maire de La-Chapelle-Villars

Concrètement, qu'est-ce qu'une « Micro-Folie » ?

C'est un dispositif de musée numérique, porté par l'établissement public de La Villette et le Ministère de la Culture, accueillant les chefs-d'œuvres des collections de grands musées nationaux, numérisés en très haute définition, afin de permettre à tout un chacun d'y avoir accès. Le Musée numérique est une porte ouverte sur la diversité culturelle (beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant...).

La Micro-Folie permet la diffusion de contenus culturels produits par les établissements nationaux culturels partenaires qui rassemblent plus de 1 633 chefs-d'œuvre issus de huit institutions et musées nationaux.

L'animation virtuelle est réalisée à l'aide d'outils de médiation tels que des tablettes, écran géant. Avec les technologies 3D et certains dispositifs de réalité virtuelle, cela peut permettre de plonger complètement le visiteur dans des lieux tels que le Château de Versailles.

Ces œuvres seront diffusées sur grand écran au sein du centre culturel et les informations détaillées sur ces dernières seront consultables sur tablettes. Le visiteur pourra ainsi zoomer et accéder à des contenus vidéo-ludiques en lien avec la collection qu'il découvre.

Pourquoi avoir souhaité mettre en place une Micro-Folie ?

La Micro-Folie, plateforme culturelle à disposition des territoires et lieu de convivialité et d'échanges, apporte une réponse au besoin de décentralisation de la culture.

Elle amène ainsi dans les territoires une offre culturelle multiple, en permettant un accès libre et gratuit pour tous à une galerie d'art virtuelle dont le catalogue est sans cesse enrichi.



Le conseil communautaire a souhaité que le projet Micro-Folie soit itinérant sur le territoire.

Simple à installer, la Micro-Folie s'adapte aux besoins de tous. Elle pourra s'implanter dans une bibliothèque, au centre culturel, dans un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), une école.

Les Micro-Folies proposent de nombreuses vidéos sous forme de micro-conférences, pour aborder l'histoire de l'art de façon ludique et pédagogique avec des thèmes variés, des anecdotes... Véritable plateforme culturelle de proximité, le projet Micro-Folie est au service des acteurs culturels pour animer le territoire, réduire les inégalités géographiques et prendre part à un réseau.

Idéalement, sa mise en place est prévue pour le premier trimestre 2022 sur le territoire.

Comment fonctionne-t-elle ?

Chaque porteur de projet bénéficie de l'ingénierie culturelle apportée par La Villette pour la mise en place et l'aide à l'installation du musée numérique.



Une fois installé, le musée numérique prend place, de façon ponctuelle ou permanente, dans un espace dédié et deux médiateurs accueillent le public et le guide dans la prise en main du musée numérique et l'animation.

Deux modes de visites sont possibles. Dans le premier « autonome », des tablettes sont à disposition, permettant au visiteur d'aller chercher des informations plus détaillées sur l'œuvre, le courant auquel elle appartient, etc. Il peut également zoomer et accéder à des contenus vidéo ludiques en lien avec la collection qu'il découvre. De ce fait, le visiteur est autonome et découvre les œuvres par lui-même.

Le second mode est encadré par un médiateur pour guider le visiteur dans sa découverte.

Quels sont les coûts pour la communauté de communes de cet investissement et de son fonctionnement ?

Le Ministère de la Culture a confié à La Villette la mission d'accompagner le déploiement des Micro-Folies sur le territoire national en ciblant les territoires à enjeux. La Villette accompagne donc chaque acteur de terrain dans la déclinaison de sa propre Micro-Folie.

Un comité de pilotage a été constitué pour organiser le lancement et la programmation. Il est composé d'élus et de techniciens. Charge à eux de mettre en lien les besoins, les envies et les possibilités.

L'investissement nécessaire est d'environ 40 000 € avec une subvention de l'État de 80 % des tablettes, des casquettes de réalité virtuelle mais également du matériel de sono haute performance.

L'animation sera portée par deux médiateurs en service civique.

Cet outil servira-t-il pour les écoles du territoire ?

Dans sa déclinaison mobile, la Micro-Folie permet d'aller à la rencontre de la population et de rayonner sur l'ensemble d'un territoire.

Installée en une demi-journée, elle s'adapte à tous les lieux : une classe d'école, un hall de mairie, un commerce, une association... Les écoles pourront se rendre également au centre culturel comme elles le font déjà pour d'autres animations.

Cela renforcera le centre culturel comme lieu de convivialité et d'échanges en lien avec les structures culturelles et les associations locales.

OFFRES DE MISSION...

... de Service Civique dans le cadre de la mise en place et la promotion de la Micro-Folie itinérante.

> Pour cette mission, la communauté de communes recherche un/une volontaire manifestant un intérêt pour la culture, la médiation et l'organisation, ayant le sens du travail en équipe, de l'aisance relationnelle et un esprit d'initiatives ainsi qu'un intérêt pour les outils numériques et les nouveaux médias.

> Le/la volontaire, rattaché(e) à la fédération départementale de Ligue de l'enseignement de la Loire réalisera sa mission auprès du Pôle Culturel géré par la Communauté de Commune du Pilat Rhodanien.

> 8 mois - 24 heures /semaine.

> Poste basé au centre culturel à Pélussin.

> 2 postes à pourvoir dès que possible.

+ D'INFOS :

04 77 49 54 85 - servicecivique@laligue42.org

CENTRE CULTUREL À PÉLUSSIN

> **CinéPilat** : 9 rue des 3 sapins
Tél. 04 74 87 29 94
www.mediathequeleshed.fr
www.facebook.com/cinepilat

> **Médiathèque Le Shed** : 5 rue du jardin public
Tél. 04 74 20 33 10
www.mediathequeleshed.fr
www.facebook.com/mediathequeleshed

Centre culturel Les animations

CLAP DE REPRISE !

Le CinéPilat a de nouveau ouvert ses portes au public le mercredi 19 mai 2021 !

Une réouverture qui s'est faite en composant avec le couvre-feu et en trois étapes, en commençant avec une jauge à 35 %, puis 65 % en juin, et enfin 100% à partir du mercredi 30 juin.

L'équipe et le comité de programmation reprennent l'activité en faisant face à une offre de films pléthorique. Les tournages n'ayant pas cessé pendant la fermeture, de nombreux films sont prêts à être diffusés !



Pendant la fermeture du CinéPilat, pour entretenir le lien avec les élèves et poursuivre le travail d'éducation aux images, des ateliers mêlant théorie et pratique ont été proposés aux établissements scolaires du territoire : initiation au cinéma d'animation et à la technique du stop motion, atelier de découverte du pré-cinéma et de jouets optiques. Ces modules, gratuits, ont été déclinés pour les classes du cycle 1 au cycle 3.

La Direction Départementale du Livre et du Multimédia mettant à disposition de nombreux outils pédagogiques, le centre culturel a pu emprunter la malle pédagogique Praximage pour le pré-cinéma, pour mener ces ateliers.

L'équipe a pu ainsi animer 11 interventions dans 9 classes et 2 en médiathèque pendant les vacances scolaires avec le centre de loisirs de Pélussin (320 enfants).

Nouveau rendez-vous : séance surprise !

Un film surprise, en avant-première, chaque premier lundi du mois ?

C'est le nouveau rendez-vous mensuel proposé au CinéPilat. Une séance énigme en partenariat avec l'AFCAE, Association Française des Cinémas Art et Essai.

CINÉPAMPILLES



Le groupe de jeunes ambassadeurs cinéphiles du CinéPilat s'est renouvelé !

Agés de 16 à 22 ans, six membres actifs composent le groupe à la rentrée 2021. Ils ont inauguré cette année cinématographique par l'organisation de la traditionnelle soirée horreur double film avec « Freddy, Les Griffes de la nuit » et « Candyman » ! Buffet, quiz et de nombreux lots à gagner ont ponctué la séance.

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR !

- ▣ Du 12 au 27 février : le festival jeune public des vacances d'hiver, « Tous en Salle » revient ! En partenariat avec le GRAC.
- ▣ Lundi 28 février - 20h : séance de reprise du Festival du Premier Film d'Annonay : « Les Magnétiques », de Vincent Maël Cardona, film en lien avec la thématique du son explorée par la médiathèque.



CINÉCOLLECTION

- ▣ Dimanche 20 février - 17h : un film choisi par les CinéPampilles pour le cycle « Jeunesse à vif » : « Le Petit Criminel » de Doillon. Buffet après la séance organisé par le groupe de jeunes ambassadeurs !



A NOTER !

Le Pass Culture est accepté au CinéPilat sur toutes les séances !

Accessible dès 18 ans, le Pass est étendu aux jeunes dès 15 ans depuis janvier 2022. Les avantages peuvent être utilisés pour réserver une séance directement sur l'application (de 20 à 300€ selon l'âge).

Plus d'information sur pass.culture.fr

EXPOSITION FIXE TON ONDE

Une histoire de l'enregistrement et de la diffusion sonore

De la machine parlante à la tablette numérique, venez faire le tour des techniques qui ont permis de fixer et diffuser l'information éphémère qu'est le son



Visite Commentée
Atelier Initiation Radio
Atelier Makey Makey*
Atelier Écriture autour du Son*

MÉDIATHEQUE LE SHED

5 rue du Jardin Public 42410 PÉLUSSIN 04 74 20 33 10

* gratuit sur inscription

les4versants
centre d'expression citoyenne



www.mediathequeleshed.fr

LES SERVICES DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENVIRONNEMENT

Vous recherchez des informations concernant la collecte des déchets ménagers, la collecte de tri, la déchetterie, l'eau potable, l'assainissement non collectif...

Contactez le service Environnement de la CCPR
04 74 87 53 75



SPL

Vous recherchez des informations concernant les centres de loisirs, le périscolaire...

Contactez la Société Publique Locale (SPL) du Pilat Rhodanien
04 74 56 75 65

HABITAT

Vous recherchez des informations sur l'aménagement de notre territoire, des informations sur les aides pour l'habitat ou pour la mobilité...

Contactez le service Habitat de la CCPR
04 74 87 30 13



MAISON DES SERVICES

Vous recherchez un emploi, une formation, une orientation, un espace dédié au numérique...
Vous souhaitez faire garder vos enfants, des conseils pour la famille...
Vous recherchez une aide dans vos démarches dans le cadre de la protection sociale, des informations juridiques, des conseils sur les assurances maladie et la retraite, des informations sur les transports, les impôts, le logement, la vie quotidienne...

Contactez la Maison des Services du Pilat Rhodanien et rencontrez nos partenaires

7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
04 74 56 75 60
www.facebook.com/mdsdupilatrhodanien



TOURISME

Vous recherchez des informations concernant la base de loisirs, les hébergements touristiques, le camping...

Contactez la base de loisirs
42520 Saint-Pierre-de-Boeuf
04 74 87 16 09



CULTURE

Vous recherchez des informations concernant la médiathèque Le Shed, le réseau des bibliothèques, le CinéPilat, les événements en lien avec la culture...

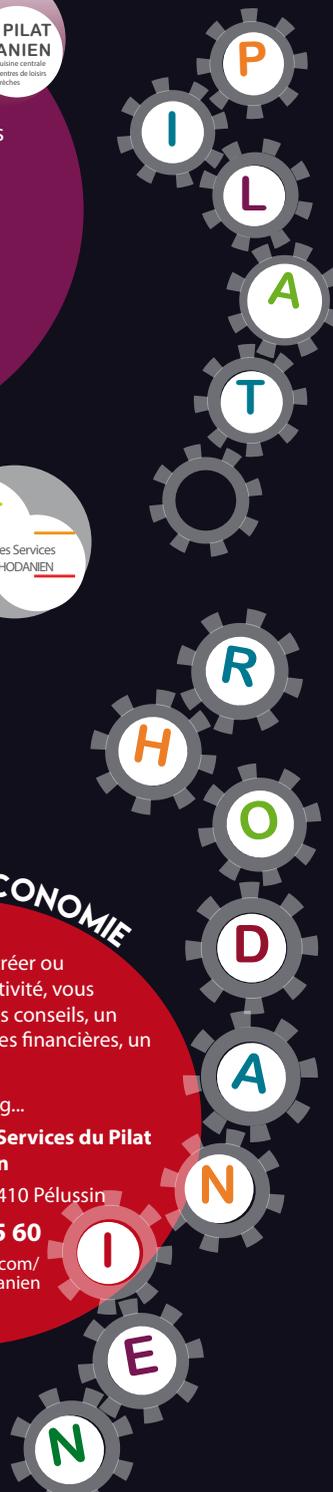
Contactez le centre culturel
3 rue des 3 sapins - 42410 Pélussin
04 74 87 29 94 (CinéPilat)
04 74 20 33 10 (Médiathèque)



ÉCONOMIE

Vous souhaitez créer ou développer votre activité, vous cherchez un réseau, des conseils, un accompagnement, des aides financières, un espace de coworking...

Contactez la Maison des Services du Pilat Rhodanien
7 rue des Prairies - 42410 Pélussin
04 74 56 75 60
www.facebook.com/atelierpilatrhodanien



www.pilatrhodanien.fr

